

Le

Beccaria

Automne 2023 — volume 8

DOSSIER

*Faire autrement :
l'incalculable réseau
communautaire*

INSPIRATION

sécurisation
autochtone

INNOVATION

Justice réparatrice

UN PEU D'HISTOIRE

Les organismes
communautaires en milieu
correctionnel (évolution)



Ordre professionnel
des **criminologues**
du Québec



L'institution financière des criminologues

Une offre avantageuse,
pensée et développée
pour vos besoins
personnels.

Faites comme plusieurs
criminologues et profitez
de l'offre Distinction.

desjardins.com/criminologue
1 844 778-1795, poste 30

 Ordre professionnel
des **criminologues**
du Québec

 Desjardins



Profitez de la force de votre groupe



Économisez sur vos assurances auto, habitation
et entreprise.

Découvrez les avantages de faire partie de votre groupe.

lapersonnelle.com/opcq

1 888 476-8737

 Ordre professionnel
des **criminologues**
du Québec


laPersonnelle
Assureur de groupe auto, habitation
et entreprise

La Personnelle désigne La Personnelle, compagnie d'assurances. La marque **La Personnelle**^{MD} ainsi que les marques de commerce associées sont des marques de commerce de La Personnelle, compagnie d'assurances, employées sous licence. Certaines conditions, exclusions et limitations peuvent s'appliquer.

COMITÉ DE COORDINATION

Isabelle Dupont
Geneviève Lefebvre, crim.
Josée Meilleur, crim.
Josée Rioux, crim.

COORDINATION À L'ÉDITION

Josée Rioux, crim.
Josée Meilleur, crim.

COMITÉ LE BECCARIA

Myriam Coutu, crim.
Nadia Lachance, crim.
Claudie Rémillard
Patrick Deroy

RÉVISION

Isabelle Dupont ou
Dominique Gaucher

DIRECTION ARTISTIQUE ET MISE EN PAGE

[Bivouac Studio](#)

Le masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le but d'alléger le texte. Tous les textes ne reflètent pas forcément l'opinion de l'Ordre et n'engagent que les auteurs. Les articles peuvent être reproduits à condition d'en mentionner la source.

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2020 ; Bibliothèque nationale du Canada: ISBN 978-2-9816479-9-3. Convention de la Poste-Publications

1100, Boul. Crémazie Est, bureau 610, Montréal (Québec) H2P 2X2
Tél: 514 437-6727, 1 844 437-6727



**Accéder au site
web de l'Ordre
professionnel
des criminologues
du Québec**

Le Beccaria, un webzine publié deux fois par année, est une publication officielle de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec (OPCQ) qui permet d'approfondir des sujets nommés au bénéfice de ses membres et de sa communauté. L'OPCQ désire en faire une ressource claire, complète et crédible répondant aux besoins de communication de tous. Les objectifs de la revue consistent à emmener les criminologues à se questionner et à se tenir à jour sur leur pratique, à intéresser le public aux réalités du métier, à faire rayonner la profession et à informer la population de la mission de l'Ordre.

Sommaire

04 Mot de la présidente

Le Centre d'intervention en délinquance sexuelle : en constante évolution

08 Mot de la directrice générale

Le communautaire vu de l'intérieur

14 Dossier

Faire autrement : l'inestimable réseau communautaire

63 Inspiration

Tendre vers la sécurisation culturelle par le programme Horizon au CRC ATNQ : une démarche qui s'inscrit dans les valeurs du communautaire!

Lorsque l'expérience humain-animal est au cœur de l'intervention auprès des victimes

Projet pilote C3ESSES (achat de services sexuels)

Le pouvoir du partenariat en contexte de décès par acte criminel

Un service de suivi communautaire dédié aux personnes composant avec une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme

14 Innovation

Le projet Spirale : offrir de la pair-aidance en contexte de délinquance

Voir autrement, agir différemment : la justice réparatrice

23 Table ronde

Le communautaire

Profondément humain

Services d'aide en prévention de la criminalité – Passer outre les effets différenciés du stigmate carcéral

34 État de la situation

Le traitement de la délinquance sexuelle dans les organismes communautaires : une situation inquiétante

Santé mentale et toxicomanie active : un service d'hébergement pas comme les autres

Les organismes communautaires spécialisés en employabilité, la solution sensée pour réinsérer socialement et professionnellement les personnes judiciarisées.

Le Joins-toi une histoire de solidarité!

50 Boîte à outils

La collaboration dans l'accompagnement des parents d'enfant placé : un plus qui gagnerait à être davantage développé

82 Mention particulière

Résumé – programme de recherche en partenariat CRSH – (RÉ)SO 16-35

84 C'est la loi

La pertinence des organismes communautaires dans le processus de mise en liberté sous condition

87 Portrait

Portrait d'une criminologue : Arlène Gaudreault

90 Un peu d'histoire

Les organismes communautaires en milieu correctionnel au Québec

Une lecture sociopolitique de l'évolution de leurs rapports avec les États québécois et canadiens

L'action communautaire autonome et ses criminologues

98 Lus, vus et entendus pour vous

MOT DE LA PRÉSIDENTE

Un réseau communautaire incontournable !



Josée Rioux,
criminologue

Présidente de l'Ordre professionnel
des criminologues du Québec

De mémoire, jamais le thème du *Beccaria* n'a suscité autant de participation de votre part. La quantité et la qualité des textes démontrent amplement l'importance de mettre en valeur le réseau communautaire. La lecture de ce *webzine* permettra de découvrir des programmes et des projets novateurs offerts par un réseau en constante évolution et soucieux de prendre en charge un éventail de services, notamment dans le domaine de la criminologie.

Longtemps, les organismes communautaires ont été considérés comme offrant des interventions de second ordre. La population et même les décideurs avaient l'impression qu'on y trouvait des personnes portant « des sandales et des bas de laine qui manifestaient avec des pancartes » pour le bien de clientèles non spécifiques. Les employés avaient peu ou pas de formation en lien avec la mission de l'organisme. C'est par son professionnalisme et sa détermination que le réseau communautaire a réussi à changer cette vision limitée et qu'il a maintenant ses lettres de noblesse.

Considérant que ce réseau remonte à plus d'un siècle, un peu d'histoire s'impose

C'est au tournant du 20^e siècle que sont nés les premiers organismes communautaires au Québec. Bien entendu, ils étaient presque tous sous l'égide des communautés religieuses et offraient de l'aide aux plus démunis sans spécificité particulière. L'engagement religieux et bénévole permettait d'assurer la prestation de services ainsi que la survie de ces organismes.

Dans les années 1930 et suivantes, le Québec a connu une augmentation de la pauvreté, conséquence de la Grande Dépression. Les services des organismes communautaires étaient davantage sollicités afin d'aider les personnes dans le besoin. Encore là, nous y trouvions peu de spécialisation, les problématiques étaient davantage liées aux indigents et à la pauvreté.

Durant les années 1960, celles de la Révolution tranquille, le Québec a vécu une période de transformation sociale

et politique. Les besoins sociaux ont changé, et ce fut une période où plusieurs organismes communautaires ont été créés. Leur organisation était plus structurée, mais la reconnaissance de la population de l'importance de ces organismes était encore à l'état embryonnaire.

Les services aux délinquants

Sur le plan correctionnel, c'est aussi dans cette période que les instances gouvernementales ont modifié leur approche quant à la prise en charge des délinquants. En effet, en 1953, un comité fut chargé de faire enquête sur la mise en liberté sous condition au niveau fédéral. Sous la présidence d'un juge de la Cour suprême, Gérald Fauteux, ce groupe présenta son rapport final en 1956, dans lequel on trouve de nombreuses critiques à l'égard de la mise en place des libérations conditionnelles¹.

Le rapport souligne le fait que la libération conditionnelle est utilisée principalement pour inciter les détenus à un bon comportement en prison, plutôt que pour les motiver et les encadrer en vue d'une meilleure resocialisation au moment de leur retour dans la société. Selon le rapport, la libération conditionnelle ne devrait pas être comprise comme le résultat d'un processus de réadaptation, mais comme un instrument même de resocialisation.

Le comité recommande que les détenus soient évalués non seulement à partir de leur conduite en prison, mais surtout sur la base des éléments capables d'indiquer les chances de réussite de la libération conditionnelle, comme le progrès du détenu,

son changement d'attitude et ses probabilités de réadaptation². Nous en sommes aux premiers pas de la réinsertion sociale « moderne » des clientèles judiciairisées.

Le Québec connaît alors le développement de services permettant d'atteindre les nouvelles orientations proposées par le rapport. En 1962, l'Association des services de réhabilitation sociale du Québec (ASRSQ) voit le jour, et dans les décennies de 1960, 1970 et 1980 émergent plusieurs maisons de transition (Centres résidentiels communautaires) dans différentes régions du Québec. Le principe de réinsertion sociale prend tout son sens, considérant que l'offre de services de ces organismes permet une meilleure prise en charge de la personne libérée sous condition tant dans le système fédéral que provincial.

C'est aussi dans cette période que le Québec a vu une augmentation significative du nombre d'organismes communautaires, notamment dans des domaines tels que la santé, l'éducation, les services aux immigrants et aux réfugiés, les droits des femmes, les droits des Autochtones et la lutte contre la pauvreté. Sur le plan correctionnel, c'est plus de 74 organismes qui sont maintenant membres de l'ASRSQ et qui offrent des services notamment en matière de réinsertion sociale, de délinquance sexuelle, d'employabilité, de justice réparatrice, de défense des droits, de dépendance, de gestion de la colère et même aux familles des personnes judiciairisées³.

Au sujet des victimes, c'est en 1988 que le gouvernement a adopté la Loi sur l'aide aux victimes d'actes criminels, qui

a permis l'ouverture des Centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), dans différentes régions du Québec.

Fait important, les organismes communautaires ont progressivement été reconnus comme des partenaires importants dans la prestation de services correctionnels et sociaux au Québec. Ils reçoivent plus de financement public, tout en maintenant leur indépendance et leur autonomie. Les organismes travaillant avec les délinquants provenant du système provincial sont même intégrés dans l'article 1 de la *Loi sur le système correctionnel du Québec*, adoptée en 2002 par l'Assemblée nationale du Québec⁴. En considérant les organismes communautaires comme partenaires, le gouvernement reconnaît leurs compétences dans la réinsertion sociale des contrevenants.

Au cours des dernières décennies, l'alourdissement des problématiques sociales et correctionnelles a mené à des réformes majeures des programmes sociaux, ce qui a eu un impact sur les organismes communautaires. Ils ont dû s'adapter aux nouveaux besoins de la population et aux nouvelles politiques gouvernementales. Des organismes de plus en plus spécialisés soutiennent les différentes instances gouvernementales dans la prise en charge de la clientèle. Sans le réseau communautaire, la mission première des services correctionnels du Québec et du Canada ne pourrait être accomplie adéquatement.

Au long cours, nous pouvons constater que l'histoire des organismes communautaires au Québec est marquée par une évolution constante en réponse aux besoins

changeants de la société. Ils jouent un rôle essentiel dans la promotion de la justice sociale, des droits de la personne, ainsi que dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Aujourd'hui, les organismes communautaires au Québec continuent de jouer un rôle central dans la société, offrant une gamme diversifiée de services et de programmes pour répondre aux besoins des Québécois, tout en défendant les droits des populations les plus vulnérables. À bien regarder les besoins de la population, que ferait le Québec sans l'apport important de tous les services spécialisés offerts par ces organismes ?

Je dis souvent que j'ai le « C » tatoué sur le cœur, pas pour le Canadien de Montréal, mais pour « Criminologie et Communautaire ». Les deux vont de pair dans mon cheminement professionnel. À la lecture des nombreux textes de ce Beccaria, vous serez à même de constater que nous avons de quoi être fiers de ce réseau. Il est unique au Canada et, force est de constater que nous faisons des envieux tant en raison de la qualité que de la palette de services offerts.

Josée Rioux, criminologue

Présidente, OPCQ

1. Gérald Fauteux, *Rapport Fauteux. Rapport d'un comité institué pour faire enquête sur les principes et les méthodes suivies au Service des pardons du ministère de la Justice du Canada*, Imprimeur de la Reine, Ottawa, 1956.
2. Gouvernement du Canada : <https://www.canada.ca/fr/commission-liberations-conditionnelles/organisation/historique-de-la-liberation-conditionnelle-au-canada.html#p3>
3. Association des services de réhabilitation sociale du Québec : asrsq.ca
4. LegisQuébec : <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/s-40.1>

MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Planification stratégique 2023- 2026 de l'OPCQ, un plan ambitieux et mobilisateur !



**Geneviève Lefebvre,
criminologue**

Directrice générale et secrétaire
de l'Ordre professionnel des
criminologues du Québec

Le conseil d'administration, après avoir pris en considération l'ensemble des éléments soulevés au cours de la période d'analyse, adoptait, le 23 mars 2023, la planification stratégique 2023-2026. Il est particulièrement fier du résultat de cet exercice qui a permis de cibler les enjeux actuels et de déterminer les trois grands axes d'intervention à prioriser. Le plan stratégique 2023-2026 de l'OPCQ s'inscrit dans la continuité et le respect de sa mission première de protection du public, tout en s'ancrant résolument dans le contexte actuel.

Cet article passe en revue les décisions prises dans ce processus. Je vais commencer par les modifications apportées à la vision et à la mission de l'Ordre, deux énoncés fort importants qui nous définissent. Je poursuis en revisitant les valeurs si importantes de l'Ordre qui nous guident au quotidien. Je terminerai en vous présentant le plan stratégique et les objectifs prioritaires choisis pour arriver à bon port en 2026.

Lors de cet exercice, il a été suggéré d'apporter des précisions aux textes portant sur la vision et la mission de l'Ordre. Le souligné ci-dessous vous indique ce qui a été ajouté à la suite des consultations.

Vision de l'OPCQ

La vision représente notre ambition pour l'organisation. Il s'agit de la situation que l'organisation souhaite atteindre. La vision sert de cadre à la feuille de route. (Arsenal Conseil, document interne 2023)

À la recherche d'une société plus juste, plus ouverte **et plus sécuritaire**, l'OPCQ

est une référence pour le développement et le maintien d'une pratique exemplaire des criminologues afin que les personnes qui ont recours à leurs services reprennent le pouvoir sur leur vie.

Mission de l'OPCQ

La mission constitue la raison d'être de l'organisation. Elle désigne son but, ses visées ou ses objectifs, et énonce, de manière concise, son rôle et ses activités. Elle sert d'ancrage aux décisions stratégiques. Elle résiste au passage du temps. (Arsenal Conseil, document interne 2023)

L'Ordre professionnel des criminologues du Québec (OPCQ) a pour mandat premier d'assurer la protection du public notamment en encadrant la qualité des services professionnels fournis par les criminologues aux personnes vulnérables, contrevenantes et victimes **ainsi qu'à leur entourage**.

Pour remplir sa mission, l'Ordre :

- + Contrôle l'admission à la profession
- + S'assure du maintien à niveau des compétences des criminologues
- + Entretient une communication efficace et adaptée aux besoins des criminologues
- + Veille à la qualité et à l'intégrité de l'exercice de la profession
- + Travaille à faire connaître auprès du public la profession de criminologue
- + Intervient publiquement sur des questions qui font appel à l'expertise des criminologues

- + Reçoit et traite avec diligence les plaintes du public
- + Émet des avis professionnels sur des questions relatives à la pratique

Valeurs de l'OPCQ

Une valeur est un principe commun sur lequel s'appuie l'organisation. Elle décrit les comportements valorisés au sein de celle-ci afin de réaliser sa mission et sa vision, et de guider les individus qui la composent. (Arsenal Conseil, document interne 2023)

Les valeurs de l'Ordre n'ont pas été modifiées au cours de cette planification stratégique. Les membres du conseil et les employés sont arrivés à la même conclusion : *Les valeurs sont fondamentales et se traduisent au quotidien dans l'Ordre, dans les rencontres, les inspections et les communications avec les membres.*

- + **L'intégrité** : En conformité avec les lois et les règlements qui l'encadrent, l'Ordre agit avec intégrité, préservant ainsi la confiance du public et de ses membres. Cette intégrité se manifeste par l'adoption des meilleures pratiques en matière de gouvernance et d'éthique ainsi que par la probité qui sous-tend ses actions.
- + **Le respect** : Signifie la considération pour chacune des personnes avec qui l'Ordre interagit. Il sous-tend l'écoute, la courtoisie, la diligence et la discrétion. Il suppose le respect de la différence, des idées et des limites de l'autre.
- + **La collaboration** : Dans un esprit d'ouverture et d'innovation, l'Ordre

s'implique activement avec ses partenaires dans les divers dossiers d'intérêt commun.

- + **La rigueur** : Visant l'excellence, l'Ordre, dans l'ensemble de ses actions, agit avec précision, justesse et exactitude, afin de maintenir un haut standard de professionnalisme.

Plan stratégique 2023-2026 : les axes d'intervention et les actions prioritaires

La révision du champ d'exercice, l'actualisation du référentiel de compétences, la compréhension des nouveaux milieux de pratique et le classement erroné de la profession de criminologue dans la classification nationale des professions (CNP) constituent des préoccupations de l'OPCQ.

En plus de prioriser les actions qui nous permettent de remplir notre mission de protection du public, nous chercherons aussi à consolider l'identité professionnelle de nos membres. Les criminologues veulent être connus et reconnus. Ils veulent que l'Ordre se rapproche de différents milieux de pratique afin que ces derniers utilisent de manière optimale l'ensemble de leurs compétences.

L'Ordre va également s'impliquer activement dans le chantier de modernisation du système professionnel lancé par la ministre Sonia LeBel et l'Office des professions du Québec, en mai dernier. Nous prôtons un allègement réglementaire, une aide financière aux petits ordres professionnels, une reconnaissance par les assurances de la pratique privée de nos membres et l'ouverture à d'autres types de permis, dont le permis restrictif permanent.

Axe 1 : la qualité de la pratique professionnelle

Orientation 1 :

L'OPCQ veille à la protection du public et à la promotion de l'excellence professionnelle. À ce titre, nous nous engageons à soutenir les criminologues dans leur pratique quotidienne et à veiller au développement continu de la profession.

Objectifs :

- + Procurer aux membres un soutien adapté à la pratique professionnelle
- + Promouvoir une culture d'excellence, d'innovation et de partage des pratiques professionnelles
- + Poursuivre le développement d'un cadre réglementaire solide

Axe 2 : reconnaissance de la profession et consolidation de l'identité professionnelle

Orientation 2 :

L'OPCQ est déterminé à obtenir une reconnaissance accrue de l'expertise des criminologues dans toutes les sphères d'intervention. À ce titre, il vise à mettre en évidence les spécificités de la profession.

Objectifs :

- + Accroître la connaissance du rôle et des activités de l'Ordre auprès des membres

- + Consolider l'identité professionnelle et renforcer les sentiments de fierté et d'appartenance à la profession
- + Faire valoir l'expertise unique et la spécificité de la profession auprès des milieux de travail

Axe 3 : un leadership d'impact

Orientation 3 :

L'OPCQ s'engage à assumer un rôle de leader et à exercer une influence positive dans son domaine et dans les débats publics.

Objectifs :

- + Accroître le rôle d'influenceur de l'Ordre auprès de ses différentes parties prenantes
- + Affirmer le positionnement de l'Ordre dans l'espace public et médiatique

Nous espérons que sera porteuse la vision mise en avant dans cet exercice de planification des trois prochaines années. Nous espérons que vous serez des nôtres tout au long de ce parcours pour nous permettre d'atteindre nos objectifs.

Geneviève Lefebvre, criminologue

Directrice générale et secrétaire



24 et 25 octobre 2024

Congrès OPCQ 2024

Au Double Tree Hilton
de Montréal

[VISITER LE SITE WEB](#)

Sous le thème :

**Adaptation des pratiques en criminologie
dans un contexte de transformation sociale**



Ordre professionnel
des **criminologues**
du Québec

INNOVATION

Le projet Spirale : offrir de la pair-aidance en contexte de délinquance



René-André Brisebois,
M.Sc. Criminologie

Chargé de projet clinico-scientifique
Centre d'expertise de l'IUJD

Au Québec, le réseau de soutien par les pairs le plus connu est sans doute celui des Alcooliques Anonymes. Longtemps l'apanage des services de traitement des dépendances, l'intervention par les pairs est de plus en plus utilisée dans d'autres domaines, dont l'itinérance (Bellot, Rivard et Greissier, 2010) et la santé mentale (Cloutier et Maugiron, 2016).

Bien que son utilisation dans le contexte du système de justice soit plus récente, les effets positifs d'une telle pratique auprès des personnes judiciairisées peuvent s'observer à travers le désistement d'un mode de vie criminel et la mise en relation avec les services de la communauté qui sont habituellement peu connus ou utilisés (Willoughby et al., 2013). Une récente méta-analyse des programmes de pairs aidants, ou mentors, dans le système de justice souligne les points forts de ce type d'approche : les attitudes d'empathie et de non-jugement, la création du lien de confiance, l'espoir généré, la modélisation et la connexion aux ressources de la communauté (Lenkens et al., 2023). Le succès d'une telle approche repose essentiellement sur l'écoute, le soutien et l'encouragement face aux petites réussites, menant éventuellement à de plus grands accomplissements (Buck, 2018).

Faisant état de ces différentes connaissances scientifiques, le projet Spirale a vu le jour. Ce projet est le fruit du travail de concertation entre partenaires communautaires

et institutionnelles¹ qui souhaitent originalement offrir du soutien et de l'accompagnement aux jeunes judiciairisés qui sont impliqués dans un mode de vie criminel et dans un réseau délinquant.

L'idée de développer un projet de pairs aidants, anciennement impliqués dans des réseaux délinquants, afin d'accompagner ces jeunes dans leur réflexion quant au désistement de leur mode de vie délinquant se présentait donc comme une avenue pertinente et innovante.

L'Institut universitaire Jeunes en difficulté (CCSMTL) a convoqué l'ensemble de ses partenaires dans le but de développer cette idée de projet de pair-aidance. Parmi les partenaires impliqués, ceux issus du milieu communautaire étaient les mieux placés pour administrer un tel projet, et ce, tant au niveau de la gestion que de l'accompagnement et l'encadrement des pairs aidants. En effet, les partenaires communautaires ont déjà des initiatives de pairs-aidants; ils ont une expertise sur la question des jeunes marginalisés et ils ne sont pas soumis aux mêmes exigences que les milieux institutionnels

face à l'embauche d'individus avec des antécédents de criminalité. D'ailleurs, le fait de s'assurer de diminuer les contraintes organisationnelles qui pèsent habituellement dans le réseau et les institutions constitue la force d'un organisme communautaire dans le pilotage d'une telle initiative.

C'est donc l'organisme PACT de rue qui a accepté de relever les défis associés à la mise en œuvre d'un tel projet. Non seulement il faut s'assurer de mettre en place le parcours de formation nécessaire pour outiller ces futurs pairs aidants, mais il importe également de leur offrir un accompagnement et un encadrement serré afin qu'ils puissent développer les compétences nécessaires pour intervenir adéquatement auprès des jeunes impliqués dans des réseaux délinquants (Buck, 2021; Smart, 2023). D'ailleurs, une des limites importantes de ce type d'approche est de croire que leur bagage de vie est suffisant pour offrir du soutien et de l'aide aux jeunes contrevenants (Karcher, 2013; Lopez-Humphreys et Teater, 2018).

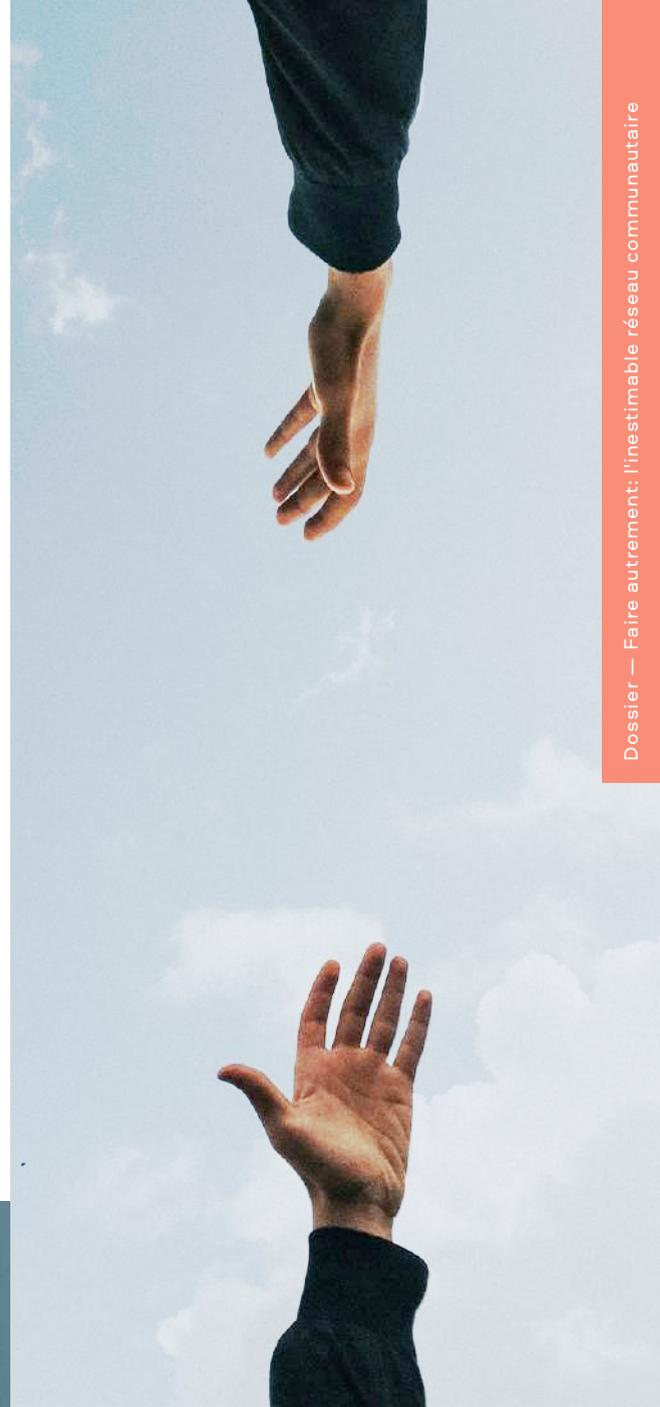
Dans ce contexte, les pairs aidants doivent être en mesure de parler de leurs propres expériences, autant en ce qui a trait à leur passé criminalisé que des interventions qui ont été menées à leur endroit. Ceux-ci doivent donc avoir un recul significatif tant émotivement que temporellement afin d'éviter de renforcer, consciemment ou inconsciemment, les attitudes ou les comportements délinquants de la personne aidée (South, Bagnall et Woodall, 2017). Ils doivent également être en mesure de faire abstraction de leur propre expérience pour mieux accompagner un jeune, tout en sachant se servir de

leurs expériences personnelles afin de susciter la réflexion, le tout sans glorifier leur passé (Lenkens et al., 2019).

Cela dit, le fait d'offrir un rôle de pair aidant à un individu permet de lui envoyer différents messages positifs. En effet, cette embauche démontre une conviction profonde quant à son processus de réhabilitation; reflète l'importance et la valeur de son vécu expérientiel; reconnaît sa réelle volonté d'aider et lui confirme une reconnaissance de ses habiletés naturelles pour occuper ce rôle (Lenkens et al., 2019). En leur offrant la possibilité d'intervenir auprès de jeunes contrevenants, on leur permet, en retour, d'offrir un accompagnement et du soutien à certains jeunes qui sont parfois plus réfractaires aux interventions formelles et institutionnelles. C'est principalement à travers cette intervention informelle que les pairs aidants peuvent se démarquer des autres intervenants du système de justice (Sells et al., 2020).

Le but étant de tout simplement susciter une amorce de réflexion chez ces jeunes quant à leur implication dans un réseau délinquant et de leur offrir un accompagnement qui peut être perçu comme non menaçant (ou non contraignant), une condition qui s'avère favorable au processus de changement.

La prochaine étape est de s'assurer de développer des connaissances scientifiques sur ce type de pratique dans le contexte du système de justice. Certaines craintes sont parfois rapportées comme de potentiels effets iatrogènes (ex. : l'augmentation du risque de récidive chez les jeunes contrevenants) et un risque de vouloir substituer les intervenants académiquement qualifiés par des intervenants dont le vécu est mis de l'avant. En fait, en s'assurant d'un processus rigoureux de formation et en offrant un soutien et un encadrement aux pairs aidants, tout en considérant cette forme d'intervention comme une intervention alternative et complémentaire (plutôt que substitutive) aux interventions régulières, nous pourrions contribuer au processus de réinsertion sociale de certains individus et rejoindre un plus grand nombre de jeunes contrevenants qui sont habituellement plus résistants ou réfractaires aux interventions.



- 1 Le CIUSSS Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, l'école Amos, l'Anonyme, PÂCT de rue et le CJE Centre-Ville

Références:

- Bellot, C., Rivard, J. et Greissier, E. (2010). L'intervention par les pairs : un outil pour soutenir la sortie de rue. *Criminologie*, 43(1), 171-198.
- Buck, G. (2018). The core conditions of peer mentoring. *Criminology & Criminal Justice*, 18(2), 190-206.
- Buck, G. (2021). *Mentoring and peer mentoring*. HM Inspectorate of Probation, Academic Insights.
- Cloutier, G., et Maugiron, P. (2016). La pair aide en santé mentale: l'expérience québécoise et française. *L'information psychiatrique*, (9), 755-760.
- Karcher, M. J. (2013). Cross-age peer mentoring. Dans D. L. DuBois & M. J. Karcher (Eds.), *Handbook of youth mentoring* (2e édition., pp. 233-258). Thousand Oaks, CA: SAGE.
- Lenkens, M., van Lenthe, F. J., Schenk, L et al. (2023). Experiential peer support and desistance from crime: a systematic realist literature review. *Psychology, Crime & Law*, 1-31.
- Lenkens, M., van Lenthe, F. J., Schenk, L. et al. (2019). Experiential peer support and its effects on desistance from delinquent behavior: protocol paper for a systematic realist literature review. *Systematic Reviews*, 8, 1-14.
- Lopez-Humphreys, M., et Teater, B. (2018). Peer mentoring justice-involved youth: a training model to promote secondary desistance and restorative justice among mentors. *International Journal of Restorative Justice*, 1(2), 187-209.
- Sells, D., Curtis, A., Abdur-Raheem, J. et al. (2020). Peer-mentored community reentry reduces recidivism. *Criminal Justice and Behavior*, 47(4), 437-456.
- Smart, J. (2023). Using Ex-Gang Members as Peer Youth Workers. Dans Andell, P., Pitts, J. (eds) *The Palgrave Handbook of Youth Gangs in the UK* (pp. 587-614). Cham: Springer International Publishing.
- South, J., Bagnall, A. M., et Woodall, J. (2017). Developing a typology for peer education and peer support delivered by prisoners. *Journal of Correctional Health Care*, 23(2), 214-229.
- Willoughby, M., Parker, A., et Ali, R. (2013). *Mentoring for Offenders: Mapping services for adult offenders in England and Wales*. London : Sova.



INNOVATION

Voir autrement, agir différemment : la justice réparatrice



Luc Simard

Directeur de la médiation sociale



Mathilde Martin

Responsable des
communications - Équijustice

Sommes-nous « en train de démontrer une pénalisation du social, ou au contraire une socialisation du pénal ? Et si oui, comment y contribue cet étrange pouvoir qu'est celui de la justice réparatrice ? »³

La contribution du mouvement communautaire en matière de transformation sociale n'est plus à démontrer. Toutefois, lorsqu'on songe à l'action communautaire, on pense davantage aux services offerts en marge ou en complément des institutions gouvernementales de santé, de services sociaux et de justice. Pourtant, la justice ne saurait être réduite au système judiciaire et à la judiciarisation des situations criminelles ou conflictuelles. Le pari de la justice réparatrice est d'être une option de justice en soi, autant à l'extérieur qu'à l'intérieur de l'appareil judiciaire.

Conceptualisée dans les années 60, la justice réparatrice est une approche sociojudiciaire qui se concentre sur la réparation des torts causés par un crime ou un conflit, plutôt que sur la punition ou la réhabilitation des personnes. Elle offre à chaque personne la possibilité de s'exprimer et d'obtenir justice, au sens large, et ce à tout moment de leur vie.

La justice réparatrice propose d'adopter une nouvelle posture face aux personnes concernées par une infraction, un crime ou un conflit. Elle propose d'examiner les conséquences d'une situation criminelle, de favoriser la reprise du pouvoir des personnes concernées sur les événements par leur participation active.

Un tel postulat est un puissant vecteur de transformation sociale puisqu'il considère l'expérience singulière des personnes comme le point de départ d'un processus coconstruit avec le soutien des médiateurs et médiatrices et offre une expérience de justice sur mesure.

Au Québec, les organismes communautaires offrant des services de justice réparatrice et de médiation citoyenne ont vu le jour dans les années 70. Ils ont d'abord été créés dans le but d'intervenir auprès des jeunes ayant des démêlés avec la justice dans une perspective de déjudiciarisation ou de non-judiciarisation des adolescents contrevenants. Au fil du temps, ces initiatives locales ont cédé la place à une vision provinciale, portée par le réseau Équijustice et ses membres¹.

Depuis, la justice réparatrice au Québec ne cesse de porter ses fruits. En unissant leurs forces, nos organismes ont insufflé un vent de transformation sociale autant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système judiciaire. Cette volonté de collaborer avec tous les milieux permet de rendre la justice accessible au plus grand nombre.

Depuis les années 90, les réflexions qui ont animé notre réseau ont été fécondes. Rapidement, notre attention s'est déplacée de l'intervention sociojudiciaire auprès des jeunes contrevenants, à la question de l'implication des personnes victimes dans le processus de réparation et de dialogue. Comment mettre en place des échanges sécuritaires entre des personnes liées par un acte criminel, favoriser leur autonomie, respecter leur rythme, l'expression de leur vécu et trouver des moyens équitables de réparer les torts causés? Finalement,

l'approche que nous avons développée – l'approche relationnelle² - tente de répondre à toutes ces questions. En accordant notre attention aux personnes, à la relation qu'elles entretiennent entre elles et à l'événement, notre objectif est d'accompagner toute personne dans un processus de réparation et de médiation, quelles que soient les situations vécues et les démarches juridiques entreprises.

L'apport des organismes communautaires en matière d'accès à la justice atteint son apogée avec les services de médiation citoyenne et de médiation sociale. Depuis les années 90, de nombreux projets de médiation se sont développés dans le but de rendre aux citoyens(nes) le pouvoir d'agir sur leurs différends et de rétablir le dialogue entre les personnes. Ces services illustrent l'élan communautaire d'où ils sont nés : des services pensés par et pour la participation des personnes, qui s'inscrivent dans une logique de transformation sociale et de réappropriation de l'action citoyenne et démocratique en matière de justice.

La médiation sociale et citoyenne favorise l'accès et l'implication des personnes dans les activités de justice en évitant une judiciarisation systématique des problèmes sociaux. Elle permet de promouvoir la communication entre les personnes et/ou les communautés, de rétablir le lien social brisé,

d'outiller les personnes et les aider à faire face à des situations conflictuelles, que ce soient des situations de la vie quotidienne (voisinage, en milieu de travail, scolaire, sportif, en établissement de santé, etc.) ou des situations plus délicates telles que la cybercriminalité, le harcèlement, les violences intimes ou la maltraitance.

Aujourd'hui, notre réseau est en mesure d'offrir des espaces d'écoute et d'échanges sécuritaires à toutes les personnes concernées par un acte criminel – personnes victimes, auteurs, témoins ou proches – ou par un conflit.

Au fil du temps, la justice réparatrice et la médiation, tel que nous les pratiquons, se sont imposées comme une option de justice légitime à part entière. Nos pratiques et notre approche ont réussi à convaincre. En contribuant au dialogue et à la réparation des torts causés, la justice réparatrice fait émerger de nouvelles manières de rendre justice et permet des changements institutionnels importants. Bien que la justice réparatrice ne soit pas sans défis ni limites, de nombreux services de justice réparatrice et de médiation continuent de voir le jour et se développent : que l'on songe au Programme de mesures de rechange pour adultes de la cour du Québec, des cours municipales, du projet « Parenthèse » concernant les requêtes d'évaluation psychiatrique (P-38).

Quel que soit l'organisme communautaire qui se réclame de la justice réparatrice et la manière dont elle la pratique, notre point commun est de contribuer à l'innovation sociale en matière de justice. C'est ce qui nous réunit.

Si d'aucuns constatent une forme de judiciarisation des problèmes sociaux, les organismes de justice réparatrice ont fait le pari inverse : sociabiliser la justice et le système pénal.

Un pari relevé grâce à la collaboration entre les différents milieux professionnels, et rendu possible grâce à la confiance que les organismes communautaires placent en l'humain.



- 1 Anciennement Regroupement des organismes de justice alternative du Québec
- 2 CHARBONNEAU, Serge, ROSSI, Catherine, La médiation relationnelle : Rencontres de dialogue et justice réparatrice, éditions L'Harmatan, 2020
- 3 ROSSI Catherine et al., Quels liens entre justice réparatrice et réinsertion sociale ? Revue de criminologie, volume 4, n°2, automne 2021

TABLE RONDE

Le communautaire



Maude Fortier,
criminologue

C'est là que ma carrière en
criminologie a commencé.

Je l'avoue, j'ai d'abord été désireuse de porter un titre comme "agente de probation" et de travailler dans un pénitencier avec de dangereux criminels. J'avais l'impression que c'était ça que faisait "une vraie criminologue".

En 2012, alors que j'étais encore au baccalauréat en criminologie à l'Université de Montréal, une personne m'a parlé de postes disponibles dans une maison de transition. Elle me parle de la mission et ça me semble intéressant, mais...

L'image que je me faisais du milieu communautaire était peu reluisante: pas de titre spécifique pour les intervenant.e.s, pas un statut professionnel respecté, un faible salaire, des tâches moins structurées, moins sérieuses et certainement avec moins d'impact que dans le réseau correctionnel.

Le travail visait la réinsertion sociale des hommes judiciairisés, en les accompagnant et les soutenant dans leurs démarches pour retrouver une vie "normale" en société après un passage plus ou moins long en détention.

Ouin...Ça flash pas ben ben la réinsertion sociale. Ça sonne moins cool qu'un pénitencier à sécurité maximale.

Je voulais malgré tout acquérir de l'expérience dans le domaine de la criminologie, j'ai donc décidé de travailler en maison de transition pendant mes études; "juste en attendant".

J'y ai finalement passé près de 10 ans.

Très rapidement, mes préjugés ont été déconstruits et j'ai découvert un milieu riche, profondément humain, où le vrai, le pur, le laid et l'espoir dépeignent les jours. Un milieu où l'intégrité, l'éthique, le respect, la justice et l'égalité des chances forment la base du travail.

Les POINTS FORTS de mon expérience au communautaire :

- + le **milieu de vie** qui permet de développer tellement vite ton **humanité** envers les personnes judiciairisées et tes habiletés d'intervenant.e;
- + travailler en équipe avec des gens impliqués et passionnés. Dans ce **petit milieu** de travail, on se sent comme dans une **famille**, on comprend notre réalité de travail particulière et on se soutient;
- + la **liberté de créer**, de nommer mes idées et la possibilité d'être entendue. J'ai pu, à plusieurs reprises, exprimer mes idées à mes patrons, proposer des projets et ils ont accepté de me donner une chance;
- + le sentiment de **faire une réelle différence** parce que l'on travaille directement auprès des gens, que l'on prend du temps avec chacun des résidents et que l'on crée un lien de confiance avec ces gens.

Dans ce beau milieu communautaire, j'ai pu apprendre et me développer comme professionnelle autant que comme humaine. D'un point de vue plus global, j'ai aussi pu

constater toute l'importance des organismes communautaires dans le domaine de la criminologie. Je l'imagine comme un filet; les cordes du filet sont la police, les tribunaux et les services correctionnels qui se chargent de "gérer" la criminalité. Tous les trous du filet, ce sont les organismes communautaires, dont les maisons de transition, qui les comblent. Vous imaginez toute l'importance que ça a? Protéger les trous du filet permet que personne ou presque ne tombe d'entre les mailles, que les bénéficiaires des services puissent se sentir soutenus et soit un jour assez solides pour sortir du filet.

En conclusion, à travers mon expérience de travail en maison de transition, j'ai pu vivre toute la grandeur du pouvoir du communautaire sur la réalité sociale, sur la protection des uns et la réinsertion des autres.

Si vous n'êtes pas encore convaincu, essayez-le donc pour voir; "juste en attendant" ;)



TABLE RONDE

Profondément humain



Luc Beuchesne

Participant à la table ronde :
La réinsertion sociale autrement
Enseignant à l'éducation des adultes
Doctorant en éducation à l'UQTR



**« Je suis une qualité humaine dans
un monde pas très humain. »**

Sean Gardner, aumônier de pénitencier

Il y a de ces rencontres qui nous font prendre du recul sur notre travail et qui nous marquent profondément. En mai 2023, j'ai participé à une table ronde organisée conjointement par le Centre international de criminologie comparée (CICC), la Société de criminologie du Québec et la Chaire de recherche en réinsertion sociale des personnes contrevenantes de l'Université Laval.

Les organisateurs avaient choisi d'inviter des intervenants en milieu carcéral pour discuter de réinsertion sociale. Un aumônier, un médecin, ma collègue enseignante en art et moi, enseignant en français, avons partagé nos expériences. Les échanges, les anecdotes de vie et la vision de ces personnes ont permis de partager une vision nouvelle pour la réinsertion sociale.

Ce qui m'a grandement marqué lors de cette rencontre c'est la nécessité de l'action communautaire pour permettre une réinsertion sociale, voire une intégration sociale, c'est-à-dire la possibilité pour un contrevenant judiciaire de devenir un citoyen engagé.

Comme intervenants sur le terrain nous offrons une assistance pour la santé spirituelle, physique et éducative. Cependant, nous sommes engagés dans de grandes institutions : hôpitaux, écoles et prisons, qui ont en commun d'être peu flexibles. Il y existe

des normes, des protocoles, des conventions, voire des pratiques fortement institutionnalisées et difficiles à changer.

Le discours qui m'a le plus touché lors de cette rencontre vient de l'aumônier Sean Gardner.

« Dans le bouddhisme, nous avons la Sangha. C'est ce qu'on appelle la communauté. Souvent les gars [détenus] avec qui je vais avoir un suivi plus proche, ce sont des gens qui se sont convertis au bouddhisme quand ils étaient incarcérés. Et je les aide à bâtir un sentiment de communauté, un sentiment où ils ne sont pas marginalisés, mais selon lequel ils font partie entière de la communauté. Ce n'est pas toujours évident, mais la partie très importante, c'est l'accueil de la société quand les gens sortent. Les gens ne se sentent pas toujours accueillis. Il y a de bonnes raisons pour cela, mais, en même temps, si on veut que la réinsertion soit un succès, ils doivent se sentir intégrés dans la communauté où ils habitent. »

Quand on prend le temps de réécouter l'enregistrement de cette rencontre, tous les intervenants ont nommé, à leur façon, l'importance de s'éloigner de nos postures institutionnelles pour se joindre à la communauté. L'enseignante en art parlait de mettre en place une galerie d'art pénitentiaire dont une partie des revenus pourrait être redonnée dans une œuvre caritative. Elle disait également que les personnes judiciairisées qui avaient découvert des talents d'expression artistique pendant

leur peine trouvaient difficilement des lieux pour poursuivre cette démarche à l'extérieur. Le docteur Robert parlait des interventions après la sortie des détenus. Il parlait notamment de la clinique discrètement installée, au centre-ville, sans aucune affiche qui précise la teneur des activités qu'on y pratique. Ce lieu n'est pas ostentatoire ni aseptisé de murs blancs et froids. Ils y exposent des peintures, des tableaux, des lettres, des dessins, qu'ils reçoivent des patients. « Ce qui est important c'est qu'on les expose. Les gens se voient, se reconnaissent. Cela devient un sujet de conversation entre les patients une forme de partage dans la communauté. »

Au Centre d'éducation des adultes à Trois-Rivières, l'institution scolaire se déplace dans les lieux communautaires. Ce que nous appelons les services hors centre sont nombreux. Par exemple, nous avons des enseignants qui travaillent au Havre, lieu pour les personnes itinérantes, chez Comsep, La Clé et Coup de pouce, tous trois des services d'éducation populaire. C'est une façon peu connue pour les

milieux communautaires d'obtenir des ressources pour leur organisation et pour le Centre de services scolaire d'offrir des services aux personnes qui en ont besoin.

Alors, comment préparer la communauté pour recevoir les personnes contrevenantes ? Il y a un besoin de changer la culture du milieu carcéral. Quand un détenu dit qu'il a fait son temps, qu'il a payé sa dette à la société, cela représente sans aucun doute un effort pour lui, mais ce n'est rien de concret pour la société. Voici des exemples d'intégration à la communauté.

Il y a plus de 290 centres correctionnels aux États-Unis qui ont mis en œuvre des programmes d'éducation pour chiens d'assistance (dog-training program). Les



prisons ont mis en place des organisations de chenils, de toiletteurs, de centres d'entraînement pour la socialisation de chien ou des centres de thérapie. Les gens dans la communauté savent que le temps investi par les détenus est bénéfique.

En France, *Lire pour en Sortir* est une initiative créée en 2014. Des bénévoles assurent un suivi auprès des détenus en discutant des lectures et en faisant le décompte. Chaque livre lu permet une remise de peine d'un jour (jusqu'à concurrence de 30 jours). Ce n'est pas tant la réduction au temps carcéral qui compte que les bénéfices de la rencontre de lecteurs intéressés à discuter.

À Trois-Rivières, le *Salon du livre*, en partenariat avec le *Fonds de soutien à la réinsertion sociale*, amène des auteurs à rencontrer les détenus pour parler du sujet de leur livre, de leur travail d'auteur ou de leur cheminement professionnel. C'est un privilège à travers lequel les contrevenants se sentent des citoyens à part entière.

Je reviens aux propos de Sean Garner qui est aumônier au Centre régional de réception pour les pénitenciers fédéraux. Il a parlé de justice réparatrice, de justice transformative et des processus qui nécessitent la présence de la communauté pour permettre la réinsertion sociale des contrevenants. Comme lui, je crois à la nécessité d'un changement de culture pour notre système de justice et que cela doit passer par l'implication de la communauté.

En terminant, je cite l'aumônier avec ce message : « *Le changement c'est comme mettre de l'eau sur une pierre, cela prend du temps pour modifier le paysage. Il ne faut pas se décourager.* »



Pour assister à la conférence intégrale

TABLE RONDE

Services d'aide en prévention de la criminalité – Passer outre les effets différenciés du stigmatisme carcéral



Amélie Demers

Conseillère clinique au CRC L'Étape

De la perception émise en leur endroit – titulaires de profils de risque –, de l'isolement social qui leur est sous-tendu, de la répression ou encore de la marginalisation qui leur est réductrice, les individus judiciairisés méritent a contrario un accompagnement multicibles, au-delà toute réduction en une clientèle désestimée et réfractaire. Non négligeable se propose, en cet égard, un suivi de qualité entre l'individu judiciairisé et son équipe de gestion de cas (ÉGC), garant d'une réinsertion sociale adéquate et d'un rétablissement estimable.

La clientèle judiciairisée se doit d'être accompagnée individuellement et spécifiquement dans son processus de changement, ses points forts devant être mis de l'avant, valorisés et respectés; ses priorités, buts et objectifs, mis en exergue, considérés et cultivés. En ce sens, il importe de travailler avec l'individu, de s'attacher à ses facteurs individuels, personnels, relationnels, contextuels et environnementaux. La qualité du suivi entrepris à l'égard du justiciable en collectivité se mesure notamment à l'aune de sa capacité à cibler adéquatement les besoins criminogènes de l'individu, de sa capacité à l'orienter vers des programmes et organismes adéquats, de même qu'en l'aptitude de l'intervenant

à démontrer des habiletés essentielles en un accompagnement clinique de qualité. Le succès de toute mesure de mise en liberté sous condition dépend – plus que de la simple volonté du libéré – de l'orientation adéquate de l'individu dans une démarche de réintégration, du respect mutuel entre lui et son ÉGC, de la qualité du lien thérapeutique qui en est inhérent, de l'écoute, de l'ouverture, de la disponibilité et de la confiance qui lui sont démontrées; de l'aide, du soutien et de l'encadrement dont il dispose.

Les professionnels dédiés lesquels œuvrent en l'enceinte des Services d'aide en prévention de la criminalité (SAPC) ont un impact majeur en le soutien et la réintégration des personnes judiciairisées, en leur accompagnement respectueux, personnalisé et sécuritaire vers un mode de vie prosocial, de concordance en des citoyens positifs pour la communauté. Prônant des valeurs de justice, de respect et de sécurité, SAPC a pour mission de prévenir la criminalité par l'entremise d'activités de prévention primaire, secondaire et tertiaire, via une visée globale populationnelle et spécifique – en la cible des personnes à risque de commettre des actes criminels et/ou délictuels, de même qu'en ceux qui puissent conduire récidive.



Par le biais de ses nombreux services, de même qu'en l'encadrement dispensé par son personnel qualifié, SAPC favorise la réinsertion sociale de tout individu présentant des difficultés d'adaptation en société, qu'il s'agissent de personnes contrevenantes, de personnes défavorisées, de personnes à la santé mentale fragile, toxicomanes, itinérantes, de même qu'en tout autre type d'individu qui puisse réclamer de l'aide et/ou du soutien. L'apport social et communautaire du SAPC contribue à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, ce qui tend indéniablement à diminuer la criminalité de façon significative – sous-jacent d'une protection durable de la population.

Dans le respect des droits fondamentaux de l'individu – via reconnaissance de ses capacités à évoluer positivement; en tenant compte de sa motivation à s'impliquer dans une démarche de réinsertion sociale –, SAPC met en exergue sa volonté de permettre à sa clientèle de coexister en harmonie avec la société et de la réintégrer graduellement, dans le respect des lois qui la régissent, de participer activement aux espaces d'insertion sociale, de développer un sentiment d'appartenance à sa communauté, de subvenir adéquatement à ses besoins et de s'accroître aux abords d'une qualité de vie digne, de convenance.

De fierté puisse être nommée l'importance pour les intervenants du SAPC d'être conduits par ce désir d'intervenir auprès d'une clientèle marginalisée avec de multiples problématiques, d'assister – avec soutien, réconfort, ouverture et sécurité – l'individu dans ses besoins, de l'aider à se relever et de lui fournir un

environnement thérapeutique sain, des contacts humains chaleureux, une ouverture d'esprit loyale et une compassion propre.

À travers le Programme d'accompagnement justice et intervention communautaire (PAJIC), le Suivi communautaire, le Programme de travaux compensatoires (PTC), L'ÉtincELLE/Programme mère-enfant(s), le CRC La Traverse et le CRC L'Étape, SAPC puisse permettre de maintes mesures l'intervention personnalisée laquelle réponde aux besoins spécifiques de chaque individu, d'objectif qu'il puisse se réaliser et se gratifier. Fonction du service ci-évoqué, aspiration puisse être mise en l'humanisation d'un temps d'arrêt, la responsabilisation de la clientèle en sa participation communautaire, la réintégration sociale via un accompagnement soutenu, individuel et personnalisé, de même qu'en un développement des habiletés et des compétences des personnes judiciairisées, aux vues la prévision de la récidive – garante d'une protection de la société. L'intervention en CRC veille à offrir un milieu de vie transitoire chaleureux, adéquat en l'œil du contrevenant, conduit d'un accompagnement individualisé – nonobstant la dimension de groupe –, lequel permette une réorganisation psychosociale environnementale, d'offre d'un soutien en la recherche d'emploi, la gestion des ressources financières, de même qu'en toute sphère sociale connexe.

« La particularité de travailler en CRC réside en l'importance de jongler avec un double-mandat : la gestion du risque pour la communauté ainsi que l'accompagnement de l'individu dans sa réinsertion sociale. Au travers une approche humaine, sensible et concrète, ces deux facettes nous demandent une grande compréhension des besoins individuels, des capacités et du potentiel de chaque résident. »

- Camille-Li Proteau,
travailleuse sociale et
conseillère clinique
au CRC L'Étape

« En plus de s'assurer que le délinquant respecte l'intégralité de ses conditions spéciales de libération, nous devons composer avec une clientèle multi problématique tant au niveau de la santé mentale, de la toxicomanie, des traumatismes vécus dans l'enfance et du peu de support d'un réseau social et familial sain. »

- Josée Houle, directrice
adjointe et conseillère
clinique au CRC L'Étape

« Toutes les grandes théories enseignées deviennent caduques si l'humain, dans toute son unicité, ne se trouve pas au cœur de nos interventions. Déshumanisé, c'est avec le langage du respect et de l'amour universel que nous pouvons aider l'individu à s'élever pour ensuite qu'il ait le courage de se réintégrer. »

- Julie Lacroix, directrice
adjointe et conseillère
clinique au CRC La Traverse



ÉTAT DE LA SITUATION

Le traitement de la délinquance sexuelle dans les organismes communautaires : une situation inquiétante



Mathieu Couture,
Ph.D.

Psychologue, est responsable du développement des pratiques au sein du Regroupement des intervenants en matière d'agression sexuelle (RIMAS).



Stéphanie Leduc

Baccalauréat en sexologie ainsi qu'une attestation de 2^e cycle en administration publique.

Directrice générale du RIMAS.

Elle siège également au conseil d'administration de l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes (AGPV).

Dans le courant de l'année 2023, le Regroupement des intervenants en matière d'agression sexuelle (RIMAS) a rédigé un rapport exhaustif concernant la situation des services spécialisés en délinquance sexuelle sur l'ensemble du territoire du Québec. Ce rapport est accessible sur le site du RIMAS au : [RAPPORT MSSS.vf.pdf](#). Cette enquête a été rendue possible grâce à l'aide financière reçue par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) dans le cadre des recommandations issues du rapport *Rebâtir la confiance* (2021). Dans ce rapport, quelques faits sont ressortis, laissant planer une préoccupation quant à l'avenir des services spécialisés en délinquance sexuelle dans les ressources communautaires du Québec. Voici les grandes lignes de ces constats.

Avec une hausse importante des infractions à caractère sexuel déclarées au Québec depuis 2009 (près de 110% selon le ministère de la Sécurité publique), infractions qui, rappelons-le, ciblent majoritairement des victimes de populations vulnérables, les ressources communautaires spécialisées arrivent difficilement à maintenir la cadence. De plus, elles font face à des difficultés sur le plan du financement et de la main-d'œuvre disponible. Plusieurs conséquences en découlent :

- + réduction du développement de services, notamment auprès des sous-populations ayant des besoins particuliers;
- + tendance vers l'homogénéisation des services et vers la réduction de l'intensité des services, parfois contraire aux principes reconnus sur le plan des bonnes pratiques (notamment, le modèle Risque-Besoins-Réceptivité);
- + une faible absence de programmes de prévention primaire ou secondaire au profit des programmes de prévention tertiaire;
- + faiblesse du développement continu, de la participation à des projets de recherche et de l'évaluation de l'efficacité des programmes.

En raison d'une main-d'œuvre spécialisée insuffisante, les organismes communautaires se voient dans l'obligation d'adopter des stratégies compensatoires. Parmi celles-ci, notons entre autres l'embauche d'un personnel moins qualifié, la réduction des services ou même, dans certains cas, la fermeture de l'organisme. Dit autrement, les ressources communautaires spécialisées en délinquance sexuelle tentent de survivre.

Cela n'est pas sans impact sur les professionnels œuvrant dans ces ressources et sur les usagers. Chez les professionnels, nous observons dans notre enquête des facteurs d'insatisfaction importants : charge de travail élevée et en augmentation, salaires insuffisants, pressions et tensions dues à la complexification des cas et à l'augmentation des délais d'attente, etc. Chez les usagers : diminution de la réceptivité au traitement (l'attente influence la motivation à la baisse), augmentation possible de



À la source de tous ces problèmes, nous revenons toujours au même constat : un manque de financement qui rend ardues l'attraction et la rétention des professionnels. Avec des salaires peu concurrentiels, il devient bien sûr plus attractif pour les intervenants spécialisés, détenant ou non le permis de psychothérapeute, de travailler au privé ou dans des ressources du réseau public, bien que ces dernières soient peu nombreuses.

certaines symptômes et facteurs de risque de récurrence, réduction de la rapidité de la prise en charge, augmentation du délai de réhabilitation, possibilité d'obtenir des services moins optimaux à leur condition et création d'une certaine inégalité socioéconomique. Concernant ce dernier aspect, l'enquête laisse entrevoir la possibilité d'un certain « exode » des usagers à partir des ressources communautaires vers les ressources privées, en raison des délais d'attente importants et d'un manque de services financés par le réseau public. Ainsi, les usagers les mieux nantis ont plus de chances de recevoir des services au privé. Nous n'avons aucune donnée exacte en ce sens, mais nous croyons qu'il existe pourtant une proportion plus élevée de gens à risque élevé chez ceux qui possèdent un faible revenu. Par conséquent, les gens à plus haut risque sont plus susceptibles de devoir attendre pour obtenir des services spécialisés, ce qui n'a aucun sens.

Selon notre enquête, **c'est 1,8 poste vacant par organisme communautaire spécialisé** qui est décrié. Selon nos calculs, afin de parvenir à abolir les listes d'attente et contrecarrer les effets pervers du manque de personnel (p.ex. : la relative homogénéisation des services), **c'est 1,8 poste supplémentaire qui serait requis**. Dit autrement, **il manquerait au total près de 4 postes à temps complet par organisme communautaire spécialisé afin de répondre aux besoins actuels.**

Le RIMAS a émis des recommandations s'adressant au MSSS ainsi qu'aux autres ministères concernés par les enjeux ressortis. Le ministère de la Justice a nommé son désir de prendre connaissance de nos conclusions et recommandations. Celles-ci reposent essentiellement sur l'injection de fonds importants dans le réseau communautaire, mais aussi dans le réseau public. Voici

certaines exemples de ces recommandations :

- + un rehaussement financier récurrent de 4,8 millions de dollars pour les organismes financés par le Programme de soutien au organismes communautaires;
 - + l'ouverture d'une enveloppe budgétaire visant la création de nouvelles organisations (4 millions de dollars de manière récurrente);
 - + la réalisation d'une étude de faisabilité d'implantation de cliniques spécialisées supplémentaires dans le réseau public.
- + améliorer les services offerts à des sous-populations précises comme les adolescents auteurs d'infractions sexuelles ou les enfants ayant des comportements sexuels problématiques, les auteurs d'infractions sexuelles ayant des besoins particuliers, les usagers des Premières Nations, ou les gens n'ayant pas les moyens financiers ou physiques de se déplacer, entre autres;
 - + harmoniser à un certain degré les services offerts, tant sur le plan de l'évaluation que sur le plan de l'intervention;
 - + conceptualiser les services spécialisés en délinquance sexuelle, par exemple, mieux définir ce en quoi consiste un traitement optimal pour différents niveaux de besoins et de risque de récidive.

Comme il a été mentionné en introduction, l'enquête menée par le RIMAS s'inscrit dans une volonté du gouvernement de répondre aux recommandations du rapport *Rebâtir la confiance* (2021). Le MSSS s'est montré réceptif à nos conclusions et recommandations. Nous sommes optimistes quant à l'avenir des services spécialisés en délinquance sexuelle.

Outre le financement supplémentaire et un nouvel apport criant sur le plan des ressources humaines, plusieurs défis attendent les ressources communautaires spécialisées en délinquance sexuelle dans les prochaines années. Notons ici :

Plus important encore, il leur faudra trouver des solutions novatrices, autres que financières, afin d'attirer les professionnels spécialisés – criminologues, sexologues, psychologues, travailleurs sociaux, éducateurs spécialisés et autres – à travailler dans les ressources communautaires et à y rester tout au long de leur carrière.



ÉTAT DE LA SITUATION

Santé mentale et toxicomanie active : un service d'hébergement pas comme les autres



Véronique Lejour,
criminologue

Directrice générale Centre l'Entre-Toit

Pendant que le réseau de la santé est engorgé et que nous sommes en contexte de pénurie de main-d'œuvre, plus que jamais le réseau communautaire devient nécessaire pour répondre à une clientèle ayant des troubles de santé mentale sévères et persistants.

Divers types d'organismes communautaires existent et offrent une gamme de services diversifiée pouvant répondre aux besoins de la clientèle. Il ne faut pas oublier ceux-ci dans l'amalgame des solutions afin d'offrir des services de qualité à une clientèle vulnérable.

Lorsqu'il est question de services surspécialisés, tant au niveau de la psychiatrie légale que des troubles concomitants de santé mentale et de toxicomanie active, il y a également des modèles d'organismes communautaires qui existent. Toutefois, ces organismes demeurent une minorité méconnue et pourraient être davantage développés dans le but de répondre à une clientèle nécessitant un niveau de services de forte intensité.

Dans le premier numéro du [Beccaria](#), le Centre l'Entre-Toit a été présenté pour son volet psychiatrie légale. Or, un autre volet d'hébergement a été développé par cet organisme, soit celui de la santé mentale et de la toxicomanie active dans une approche de réduction des méfaits. Ce point de services qui a développé cette expertise au sein de l'Entre-Toit, est unique en son genre. Ainsi, il semble important de

le décrire puisque celui-ci s'offre dans un continuum de services où la gestion du risque est toujours au cœur des interventions, mais où elle prend une autre forme.

D'abord, tout comme les autres points de services en hébergement de l'Entre-Toit, cette ressource intermédiaire est en entente de services avec un établissement de santé. Le profil de la clientèle diffère quelque peu des autres points de services ayant des troubles de santé mentale sévères et persistants, en plus d'une consommation active. Généralement, on parle de polytoxicomanie, donc un usage habituel de plusieurs types de drogues. La clientèle a souvent vécu de multiples échecs sur plusieurs aspects de leur vie. D'une part, au niveau de la sphère résidentielle, où ils ont vécu des instabilités importantes, voir même de l'itinérance dans une grande majorité des cas, dû à leur consommation active ou aux enjeux liés à la santé mentale. D'autre part, au niveau de leur réinsertion à l'emploi ou aux études, également pour les enjeux de consommation et de santé mentale. Étant donné ces échecs, la clientèle éprouve de la difficulté à être transparente face à leur consommation, mais aussi par crainte d'être puni ou pénalisée en raison de leur consommation. Ainsi, ils s'exposent à de plus grands risques en lien avec leur santé physique et mentale, mais aussi à d'autres risques tout aussi importants, comme l'itinérance, l'exploitation sexuelle, les maladies infectieuses, sans compter la judiciarisation.

En santé mentale, l'approche visée est davantage l'abstinence, pour éviter les interactions entre la consommation et la médication, ce qui cause généralement une augmentation des symptômes et donc, un risque de rechute de la maladie. La réalité est qu'une bonne proportion de la clientèle maintienne une consommation active malgré les risques associés aux interactions.

Toutefois, l'approche de la réduction des méfaits a bien fait ses preuves. Le point de services a été ouvert en 2012 et depuis, plusieurs anciens résidents sont présentement en logement et se maintiennent, avec une consommation toujours active. Ces derniers ont développé des acquis pour une consommation saine et sécuritaire. D'autres ont opté de leur propre gré de viser et maintenir l'abstinence. Dans de tels cas, pour éviter les risques de rechutes, ils se voient souvent quitter l'Entre-Toit pour intégrer une thérapie de désintoxication fermée.

L'objectif d'un séjour est de permettre à la personne de reprendre du contrôle sur sa vie. Ceci passe dans un premier temps par l'écoute des besoins face à la consommation. Ensuite, c'est d'amener l'utilisateur à comprendre les risques associés à sa consommation dans le but qu'il consomme de façon plus sécuritaire en contrôlant, autant que possible, les risques qui y sont associés.

Ainsi tout au long du séjour, l'approche de réduction des méfaits est actualisée en fournissant du matériel sécuritaire de consommation. Avant tout, de l'enseignement quotidien est fait sur la façon de bien utiliser ce matériel. Un des objectifs principaux est de conscientiser les usagers face à l'ensemble des comportements pouvant mettre la personne à risque. Aussi, un autre objectif important est de rattacher la clientèle aux autres services communautaires spécialisés, tels que des centres de supervisions, des travailleurs de rues, des centres de prévention face à l'exploitation sexuelle, etc. Ces références servent à créer un filet de sécurité et des repères pour cette clientèle lorsqu'elle retournera vivre de façon autonome dans la communauté. Enfin, tenter de développer au maximum leur autonomie face aux activités de la vie quotidienne et domestique est également un objectif qui est travaillé, afin qu'ils puissent éventuellement vivre en logement et entretenir une routine de vie saine.

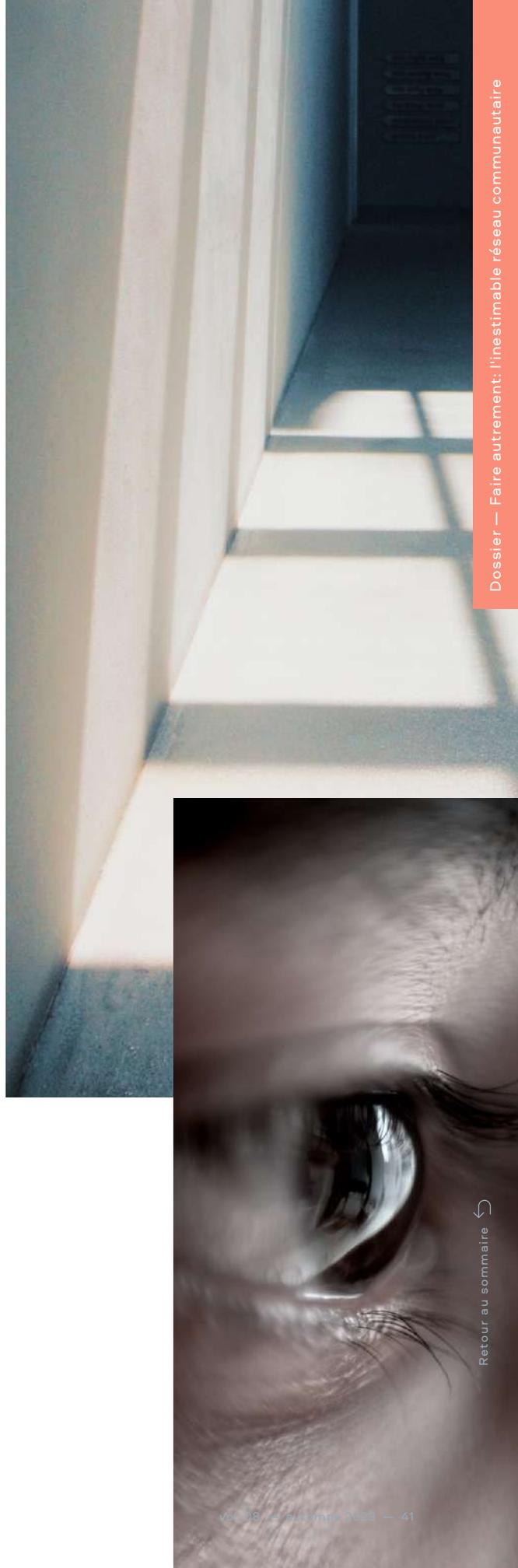
Cependant, il est important d'insister sur le fait que ce cadre d'intervention doit se voir dans un continuum de services. Lorsque la personne représente un risque pour elle-même ou pour autrui, elle se doit d'être orientée vers le service approprié pour répondre à ses besoins. Parfois, ceci est davantage en lien avec une surconsommation, donc réintégrer la ressource après avoir obtenu un répit dans un autre endroit peut être possible. Toutefois, lorsque les comportements inappropriés montent en escalade, deviennent de plus

en plus chronicisés et sont étroitement reliés à la consommation, il est difficile de légitimer l'approche de réduction des méfaits, particulièrement pour la protection du public.

Il est important de mentionner qu'une équipe traitante, composée d'un psychiatre et d'un intervenant psychosocial, est toujours impliquée afin de s'assurer que la santé mentale soit stable et bien traitée, mais aussi pour poursuivre les objectifs ciblés au plan d'intervention et réorienter la personne en cas de besoin.

L'objectif de décrire ces services combinés à celui de l'hébergement en psychiatrie-légale est de faire connaître ces services communautaires particuliers, qui sont méconnus pouvant aider à soutenir le réseau de la santé et des services sociaux. Cependant, les services hospitaliers sont aussi importants afin de soutenir les organismes communautaires lorsque leurs limites sont atteintes.

De plus, afin de bonifier ce continuum de services, la création de logements abordables et d'appartements supervisés doit être envisagée si nous souhaitons poursuivre une réhabilitation sociale optimale.



ÉTAT DE LA SITUATION

**Les organismes
communautaires
spécialisés en
employabilité,
la solution sensée
pour réinsérer
socialement et
professionnellement
les personnes
judiciarisées.**



Patrick Pilon

Directeur général de l'organisme Réhabex et président du Comité consultatif pour la clientèle judiciairisée adulte du Québec.

Le Québec vit actuellement un phénomène de rareté de main-d'œuvre qui ne risque pas de disparaître bientôt.

Étonnement, bien que les employeurs du Québec soient pour certains désespérés dans leur capacité à embaucher de la main-d'œuvre, ceux-ci restent très frileux à l'idée d'embaucher les personnes judiciairisées. En 2021, un sondage Léger commandé par le Comité consultatif pour la clientèle judiciairisée adulte auprès de 500 employeurs québécois, statuait que seulement 28% d'entre eux embaucheraient une personne judiciairisée¹. C'est inquiétant !

C'est inquiétant considérant que l'occupation d'un emploi est primordiale à une saine réhabilitation sociale et qu'il s'agit d'un déterminant sur la réduction de la récidive chez les personnes contrevenantes².



Lueur d'espoir au bout du tunnel? Peut-être bien. Les entreprises sondées en 2021 souhaitent tout de même recevoir du soutien dans l'embauche et le maintien en emploi des personnes judiciairisées. Qui sont les plus habilités à offrir ce soutien aux employeurs? Les organismes spécialisés en employabilité auprès des personnes judiciairisées adultes.

Ces organisations sont composées de professionnels, dont des criminologues de formation, qui sont en mesure de bien identifier les besoins des individus afin de poser des interventions adaptées à leur objectif de réintégration socioprofessionnelle. Cette capacité à analyser et cibler les besoins fait de ces professionnels des ambassadeurs sensés pour rassurer les entrepreneurs québécois dans leur choix de ressources humaines.

Oui, l'approche criminologique reste primordiale dans le processus de réhabilitation et de réintégration socioprofessionnelle des personnes judiciairisées.

Pour réhabiliter une personne judiciairisée, il faut du soutien personnalisé et adapté. Un soutien qui se prolonge bien au-delà d'une sentence d'incarcération ou une probation. Il faut une collaboration efficace des intervenants de la fonction publique avec ceux du communautaire sur du long terme.

L'emploi, c'est la pierre angulaire du processus de réhabilitation. Avant cela, il faut accompagner les personnes judiciairisées à se réhabiliter, c'est-à-dire de se refaire un réseau social, réduire ou cesser la consommation de drogues ou d'alcool, faire des thérapies relatives à un comportement néfaste ou déviant, trouver un logement stable, traiter une problématique de santé physique et/ou mentale.

Les organismes communautaires spécialisés en employabilité sont déjà implantés dans leur communauté et des ressources avec une formation en criminologie y travaillent et sont disponibles. Elles sont efficaces et peuvent prendre le relais des autres services de réhabilitation, dont ceux du ministère de la Sécurité publique, pour offrir de l'accompagnement et des suivis à plus long terme.

Ces organismes ont démontré être efficaces en matière d'intégration en emploi des personnes contrevenantes, car elles ont un personnel qualifié et un réseau de partenaires solides. Elles peuvent aussi pallier ou du moins poser un baume sur les problèmes des personnes le temps de recevoir des services professionnels autres, là où il y a des listes d'attente interminables.

Ces organismes se donnent le devoir de réduire la récidive et d'assurer la sécurité du public. D'ailleurs, il serait tout à fait logique que le financement de ces organisations soit une responsabilité partagée par le ministère de l'Emploi et celui de la Sécurité publique. Car oui, il reste toujours un enjeu quant au modèle de financement de ces organisations. La question que l'on doit se poser, pourquoi

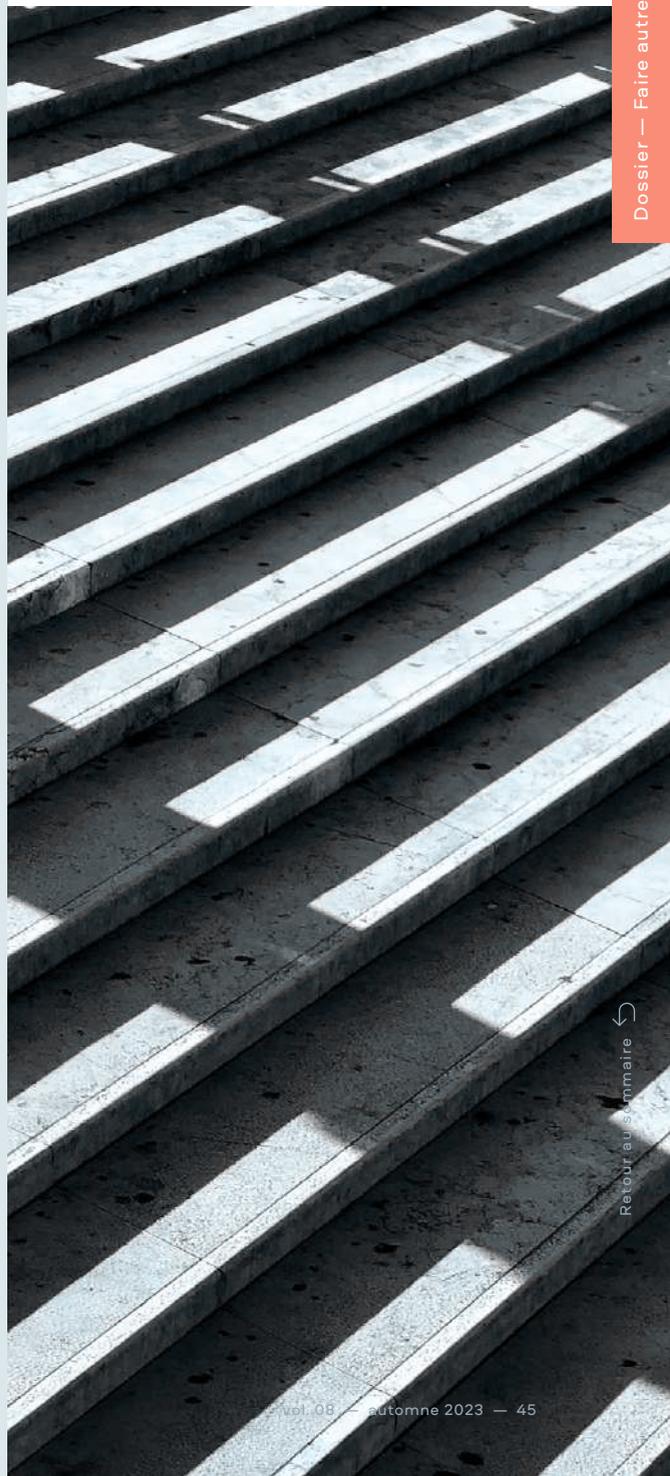
scinder les rôles? Trouver un emploi ne reste-t-il pas une étape importante d'une réhabilitation? On ne doit pas confondre les organismes communautaires spécialisés en employabilité pour les personnes judiciairisées et les agences de placement de personnel.

Pour intervenir en employabilité chez les personnes judiciairisées, il faudra toujours des professionnels en criminologie et une approche axée sur la réhabilitation et non exclusivement sur du placement en emploi. Les professionnels ne sont pas là que pour faire des curriculum vitae et proposer des emplois disponibles. Ce serait irresponsable de ne pas considérer et intervenir sur la problématique de réhabilitation sociale de la personne qui demande les services d'aide.

De plus, les organismes spécialisés en employabilité pour les personnes judiciairisées sont des acteurs de sensibilisation incroyables pour la cause de la réinsertion socioprofessionnelle de celles-ci.

Alors en conclusion, supportons adéquatement ces ressources terrain, car la qualité de ses intervenants et de ses interventions donne des résultats dans leur communauté respective. Ces organisations sont définitivement des ressources sensées pour réinsérer socialement et professionnellement les personnes judiciairisées du Québec. Elles sont même un modèle à suivre ailleurs au pays.

- 1 <https://www.cccja.org/wp-content/uploads/2022/04/Sondage-resultat-Rapport-CCCJA-x-Leger.pdf>
- 2 <https://asrsq.ca/revue-porte-ouverte/employabilite-reinsertion-sociale/importance-travail-reinsertion-sociale>



ÉTAT DE LA SITUATION

Le Joins-toi une histoire de solidarité!



Geneviève Latreille

Directrice générale
Maison Joins-toi

En 1948, dans une petite ville nommée Granby arrivent des femmes qu'on nomme les Sœurs Auxiliatrices. Une communauté religieuse dont la valeur première est « de travailler collectivement à ce qu'il y ait moins de ces souffrances individuelles et collectives et à construire, avec d'autres personnes, un monde plus juste et plus humain ».

Cette communauté avait déjà compris l'importance des actions collectives et communautaires pour favoriser une société juste et égalitaire. Pendant les 48 années d'implication granbyenne, ces femmes passionnées ont mis sur pied plusieurs services à la population (soins à domicile, aide aux familles, terrain de jeu, initiative en santé mentale, Drogue-Secours, RePAS (regroupement de personnes assistées sociales).

La Maison Joins-toi est donc née des actions de femmes passionnées de justice sociale! Une histoire qui débutera donc en 1973, qui prendra vie le 16 juillet 1974 avec l'arrivée de son premier résident et qui gagnera sa bataille en 1980!

Devant l'évidence que leur résidence était devenue trop grande, les « Auxis » décident de vendre, mais elles seront approchées par le Service correctionnel du Canada (SCC) pour louer une partie des locaux afin d'ouvrir un centre correctionnel communautaire (une maison de transition fédérale). Le projet initial sera refusé en

raison de son emplacement. Un comité d'études est mis en place sans pour autant donner de résultats concrets. Toutefois, durant ce temps, un comité de détenus du pénitencier de Cowansville, soutenu par des personnes favorables au projet, a poursuivi les efforts de recherche de solutions. À la suite de l'analyse de ce premier échec, le comité constate un « manque important d'information du grand public sur le système pénitentiaire dans son ensemble et sur le rôle prépondérant de la maison de transition dans le processus de réinsertion sociale ».

Nous pouvons constater que cette phrase résonne encore 50 ans plus tard! Est-ce que le public comprend davantage aujourd'hui l'importance des organismes communautaires dans le processus de réintégration sociale pour une société sécuritaire?

Malheureusement, la population demeure divisée, mais tout comme à l'époque des groupes de femmes et d'hommes sont en mesure de comprendre les impacts positifs des actions collectives pour assurer la sécurité de nos sociétés et tiennent toujours le flambeau. Il s'agit toutefois d'un travail perpétuel que chaque génération doit porter!

Il y a 50 ans, ce sont les "Auxis" et un groupe de citoyens et citoyennes de Granby, appuyés par le SCC, le maire de la ville et le conseiller municipal du secteur qui défendront le projet d'un centre résidentiel communautaire (CRC) favorisant ainsi un nombre plus restreint de résidents et dont la gestion est faite par un organisme communautaire. Il s'agit d'une solution mitoyenne qui selon le comité ralliera plus de personnes à cette cause.



Malgré tout, les opposants demeurent bien présents. Le « pas dans ma cour » reste le mot d'ordre qui provoque une bataille sociale et juridique qui durera sept (7) ans. En raison d'un soutien inconditionnel de certaines personnes, le CRC pourra poursuivre sa mission pendant cette lutte. Aujourd'hui, le Joins-toi c'est deux (2) maisons de transition, quatre (4) bureaux de suivi dans la communauté. Nous avons 40 employés(es) extraordinaires qui œuvrent à Granby, Longueuil, Saint-Jean et Saint-Hyacinthe. Les maisons de transition sont importantes dans le processus de changement, mais le support lorsque ces personnes sont chez elles est primordial.

En 1974, le discours des convaincus est un discours d'inclusion, de partage, d'intégration, d'accompagnement et de proximité pour expliquer l'importance du projet qui permettra aux personnes judiciairisées de garder espoir et croire que le changement est possible. Comme on dit souvent ça prend un village pour élever un enfant et j'ajouterais que pour réussir une réintégration sociale ça prend une communauté! Le Joins-toi est l'exemple parfait de ces notions d'entraide et d'inclusion.

Nous sommes tous d'accord que punir ce n'est pas assez! Qu'un arrêt d'agir est parfois nécessaire et que la détention est un moyen efficace, mais déraciner une personne de sa famille, sa communauté et l'enfermer apporte également son lot de défis et de traumatismes. La personne incarcérée aura certes accès à des services, des formations, des programmes pour changer ses comportements et mieux se connaître, mais comment peut-elle pratiquer les notions apprises? Un médecin ne devient pas médecin en lisant des livres, un intervenant ne devient pas un intervenant en suivant seulement une formation théorique. C'est à travers la pratique et les expériences que nous apprenons à utiliser les concepts appris et à devenir bons.

La mission des organismes communautaires qui œuvrent dans le domaine de la réintégration sociale répond encore à ce besoin essentiel de permettre l'apprentissage de meilleurs comportements et favoriser le désir de faire partie de la société!

C'est dans cette optique de promouvoir la réintégration sociale que la Maison Joins-toi a choisi de fêter l'année du 50^e. Elle souhaite en faire un événement qui honorerait la longue bataille de ses pionniers et pionnières, mais surtout présenter sa mission et la faire connaître au public et aux plus jeunes par différents moyens. La réinsertion sociale c'est l'affaire de tous et nous avons besoin de relève!

Prenons aussi cette année pour nous questionner à savoir si nous avons collectivement encore cette même foi en l'humain, cette conviction que la deuxième

chance existe, le courage comme les Auxiliatrices d'être présent et présente « là où ça chauffe » où on a besoin de nous? Cette lutte a occasionné différentes émotions, des ruptures, des chicanes, mais a surtout permis de voir un mouvement de solidarité!

Je remercie donc ces femmes de foi, de conviction, engagées et féministes, envers lesquelles j'ai un profond respect en raison de leur capacité à rebondir, à lutter pour des causes pour lesquelles plusieurs baisseraient les bras. Il faut continuer ces actions sociales en répondant aux besoins de la communauté puisque les personnes judiciairisées et les victimes ont besoin de nous! C'est avec un travail collectif et de collaboration que nous pourrions assurer la sécurité de tous et toutes.



BOITE À OUTILS

La collaboration dans l'accompagnement des parents d'enfant placé : un plus qui gagnerait à être davantage développé



**Frédérique Ross,
B.Sc**

Étudiante à la maîtrise,
département de psychoéducation
Université de Sherbrooke



**Deborah Ummel,
Ph. D.**

Professeure agrégée,
département de psychoéducation
Université de Sherbrooke



**Julie Noël,
Ph. D.**

Professeure agrégée,
école de travail social
Université de Sherbrooke

Au Québec, au cours de l'année 2022-2023, 47,7 % des enfants dont la situation est prise en charge par la protection de la jeunesse (PJ) résidaient à l'extérieur de leur milieu familial¹.

Le placement d'un enfant par la PJ génère souvent de grands défis pour les parents (p. ex. : sentiment similaire à celui d'un deuil, consommation abusive de substances psychoactives, perte de l'identité parentale, etc.), ainsi ils ont besoin de soutien au cours du processus de placement².

Ce soutien est notamment offert par des personnes qui interviennent au sein d'organismes communautaires de type famille (OCF)³. Dans les OCF, des programmes d'intervention ont été mis en place pour accompagner les familles en situation de négligence tel que le programme d'aide personnelle, familiale et communautaire (PAPFC2)⁴. Ce programme d'intervention met de l'avant l'importance d'un partenariat entre les différents services offerts aux parents (p. ex. : centre jeunesse, PJ et OCF) et propose des interventions adaptées pour les parents d'enfant placé⁴. Ces derniers sont souvent plus vulnérables et les défis auxquels ils font face peuvent survenir autant avant, pendant, qu'après le placement de leur enfant². Bien que les personnes intervenantes des OCF aient développé des compétences pour

accompagner les parents d'enfant placé, celles-ci demeurent actuellement peu documentées dans les écrits scientifiques.

Dans cet article, il sera question de l'importance de la collaboration entre les personnes intervenantes des OCF et les autres partenaires. Afin de décrire la perception des personnes intervenantes des OCF ayant travaillé avec des parents d'enfant placé, des entrevues individuelles semi-structurées ont été conduites auprès de 11 intervenantes. Les entrevues transcrites ont fait l'objet d'une analyse thématique pour mener aux résultats qui sont présentés ci-dessous.

Les résultats obtenus permettent de constater que les personnes intervenantes des OCF accordent une grande importance à la collaboration avec les différents partenaires et plus particulièrement avec les personnes intervenantes de la PJ.

En effet, tel que rapporté par les personnes intervenantes des OCF, travailler en collaboration avec les personnes intervenantes de la PJ les rendrait sûrement mieux outillées pour orienter les actions à prendre par le parent. Elles indiquent que lorsque la collaboration est déficiente avec les personnes intervenantes de la PJ, il peut être plus difficile de connaître les motifs qui ont mené à la situation de compromission, puisque parfois les parents peinent à la comprendre eux-mêmes. De plus, elles ajoutent que, sans collaboration, elles ont l'impression de tout simplement réparer les pots cassés et non d'offrir un accompagnement de qualité au parent. Ainsi, en faisant preuve d'une

plus grande collaboration avec la personne intervenante assignée au dossier, toutes les personnes impliquées peuvent avoir les mêmes informations et s'entendre sur des objectifs communs à travailler. Finalement, la collaboration entre les différentes personnes intervenantes permet à tous d'aller dans la même direction et d'offrir des services complémentaires et plus efficaces.

Pour favoriser cette collaboration, les personnes intervenantes des OCF rapportent qu'un bon moyen à mettre en place est d'accompagner le parent, lorsque celui-ci consent aux rencontres avec la personne intervenante de la PJ. En effet, elles rapportent que le fait d'être présent aux rencontres leur permet d'avoir la bonne information au bon moment et facilite grandement la collaboration avec la personne intervenante de la PJ.

Pour les parents, cette collaboration est bénéfique puisque lors des rencontres avec la personne intervenante de la PJ, ils sont souvent submergés par les émotions et peuvent avoir de la difficulté à assimiler les exigences demandées.

Ainsi, la plupart des personnes intervenantes des OCF rapportent qu'en étant présentes aux rencontres, elles peuvent prendre en note les informations et effectuer un retour avec le parent une fois les émotions

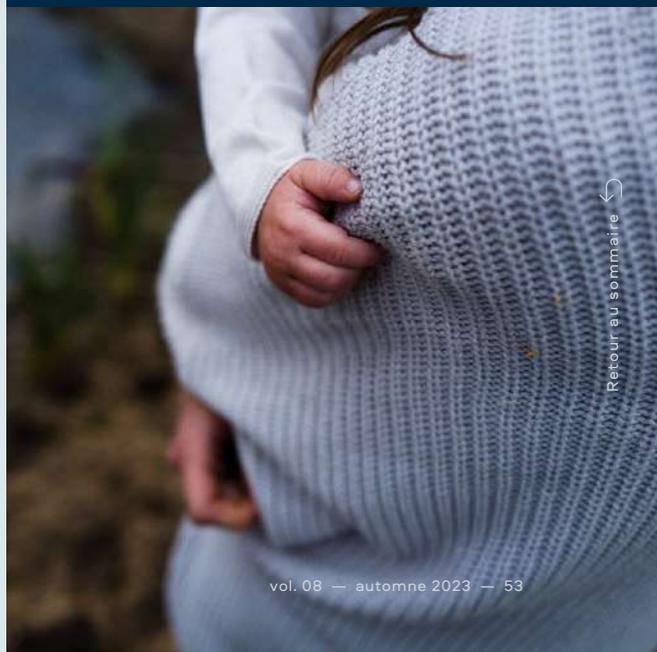
apaisées et ainsi leur proposer un plan d'action adapté à leurs besoins. En somme, cette collaboration peut permettre aux parents de se sentir soutenus et appuyés dans leurs démarches et ainsi favoriser la confiance du parent envers la PJ et les OCF.

Toutefois, malgré la grande importance qu'elles accordent à la collaboration, les personnes intervenantes des OCF rapportent certains enjeux à cet égard. Le manque de reconnaissance par les personnes intervenantes de la PJ et le fait que leurs observations face à la situation de maltraitance ne sont pas tenues en compte, constituent à ce titre un enjeu majeur. Par exemple, certaines des participantes nomment qu'à quelques reprises, des rencontres entre les professionnels impliqués dans le dossier des parents ont eu lieu, mais qu'elles n'ont pas été consultées puisqu'elles n'étaient pas reconnues comme des professionnelles. Certaines personnes intervenantes œuvrant dans les OCF rapportent donc se sentir à l'écart, ce qui peut nuire à leur accompagnement avec les parents d'enfant placé, puisqu'elles reçoivent les informations plus tard et ne connaissent pas nécessairement les objectifs établis pour le parent.

En somme, les personnes intervenantes des OCF soulignent qu'il peut y avoir beaucoup d'aspects positifs dans le cheminement du parent lorsque les différentes personnes intervenantes font preuve de collaboration. Toutefois, elles constatent que malgré les bons résultats amenés par la collaboration, celle-ci devrait être davantage développée.

Références :

- 1 Directeurs de la protection de la jeunesse/directeurs provinciaux. (2023). *Bilan des DPJ/DP 2023*. Gouvernement du Québec. <https://ciuss-centresudmtl.gouv.qc.ca/actualite/bilan-annuel-des-directrices-et-des-directeurs-DPJ-2023>
- 2 Noël, J. et Saint-Jacques, M.-C. (2021). Quelle valeur s'accorde-t-on quand on est une mère d'enfant placé ? une analyse basée sur la théorie de la reconnaissance sociale. *Nouvelles pratiques sociales*, 31(2), 298-317. <https://doi.org/10.7202/1076657ar>
- 3 Lacharité, C., Baker, M., Gagnier, J.-P., Déziel, N., Poirier, P., Rasmussen, H., Lachance, J. et Côté, L. (2012). (Auto)Portrait d'organismes communautaires famille. *Fédération québécoise des organismes communautaires Famille*. <https://fqocf.org/nouvelles/publications/portrait-des-ocf-2012/>
- 4 Lacharité, C. (2014). *Programme d'aide personnelle, familiale et communautaire : PAPFC2*. Guide de programme. (éd. rév.). CEIDF/UQTR.



BOITE À OUTILS

Le Centre d'intervention en délinquance sexuelle : en constante évolution



**Yves Paradis,
M.A.**

Directeur du Centre d'intervention en délinquance sexuelle
Sexologue et psychothérapeute



**Manon Duval,
B. Sc.**

Candidate à la maîtrise en criminologie

**Jean-Pierre Guay,
Ph. D.**

Professeur titulaire, École de criminologie,
Université de Montréal

Chercheur régulier, Centre international de
criminologie comparée

Responsable scientifique, Forensia

Chercheur régulier, Institut national de psychiatrie
légale Philippe-Pinel

Dans les années 1990, la recherche mettait de l'avant que les auteurs d'infractions à caractère sexuel (AICS) qui manifestaient d'importantes résistances éprouvaient de la difficulté à intégrer des programmes de traitement spécialisé ou en étaient tout simplement exclus en raison de leur attitude réfractaire aux interventions (Happel et Auffrey, 1995; Marshall *et al.*, 2011; Schwartz, 1995).

Nous croyons que ces personnes méritent d'obtenir de l'aide, bien que l'opinion publique et les médias aillent souvent à l'encontre des recommandations issues de la recherche et de notre volonté professionnelle. Marshall avançait notamment dans ses travaux que les AICS « [...] devraient recevoir le même respect de la part des thérapeutes que tout autre client, et si nous voulons réduire les dommages qu'ils causent à autrui, nous devons respecter leur dignité tout en remettant en question leur attitude défensive » [traduction libre] (Marshall, 1996, p. 332).

Le point de départ

Depuis 1998, moins d'un an après sa création, le Centre d'intervention en délinquance sexuelle (CIDS) offre des services spécialisés aux AICS qui sont financièrement démunis et aux prises avec des résistances au changement. L'organisme communautaire situé à Laval s'adresse aussi aux individus attirés sexuellement par les personnes mineures. Les clients sont francophones, anglophones et hispanophones. Les services offerts s'adressent aux adolescents, aux adultes, aux femmes ainsi qu'aux personnes non binaires.

Une bonne partie de la clientèle provient des Services correctionnels du Québec et du réseau de la Santé et des Services sociaux lavallois. Plus de 250 nouvelles demandes de services nous parviennent annuellement depuis de nombreuses années. Certains clients se présentent d'eux-mêmes au traitement proposé. De plus, le CIDS a récemment mis en place un programme de prévention secondaire entièrement anonyme, Ça suffit ([casuffit.info](#)), accessible par téléphone et en ligne.

Notre intervention repose principalement sur l'approche cognitivo-comportementale (incluant la 3^e vague) ainsi que sur le modèle Risque-Besoins-Réceptivité (RBR, Andrews et Bonta, 2016; Andrews *et al.*, 1990) et les saines habitudes de vie, incluant le modèle d'autorégulation (Yates *et al.*, 2010).

Le programme de Sensibilisation à la délinquance sexuelle

Depuis le début, de nombreux clients présentaient plusieurs attitudes axées sur le déni, la minimisation ou les justifications, en l'occurrence des distorsions cognitives. Ces attitudes s'invitent à presque toutes les étapes du parcours des AICS, soit avant ou après la sentence ou pendant ou après le traitement (Dietz, 2020). Et que les résistances soient associées ou non aux facteurs de risque de récurrence, nous devons quand même amener ces clients à réduire considérablement leurs résistances afin de favoriser leur engagement dans le traitement (Hanson et Yates, 2013). Cela permettrait notamment aux AICS d'avoir des réflexions, des introspections et de manifester des actions favorables au

changement pour exprimer adéquatement leurs besoins (Marshall *et al.*, 2011).

Au début des années 2000, nous nous sommes d'abord inspirés du programme d'intervention de groupe de Marshall et ses collaborateurs (2001) pour venir en aide aux individus qui n'avaient leurs infractions à caractère sexuel et répondre ainsi aux attentes du ministère de la Sécurité publique (gouvernement du Québec). Ainsi, nous avons bâti un programme pour négateurs.

Le programme s'est enrichi de nos réflexions cliniques pour devenir le programme de Sensibilisation à la délinquance sexuelle (SDS).

La thérapie d'intervention cognitivo-comportementale se déroule en groupe fermé (tous commencent et terminent en même temps) sur 13 séances ou en rencontres individuelles, au besoin. Divers thèmes sont abordés : motivation au changement, gestion des émotions, conséquences sur les victimes et empathie, prévention de la récidive, etc. Le programme s'achève par une rencontre de bilan individuelle.

Porte d'entrée des services offerts au CIDS, le SDS est très important, car il favorise l'engagement des clients pour la suite, soit l'accès au traitement de groupe régulier

pour amorcer des changements associés aux facteurs criminogènes et introduire des stratégies prônant un style de vie positif (Good Lives model; Yates *et al.*, 2010).

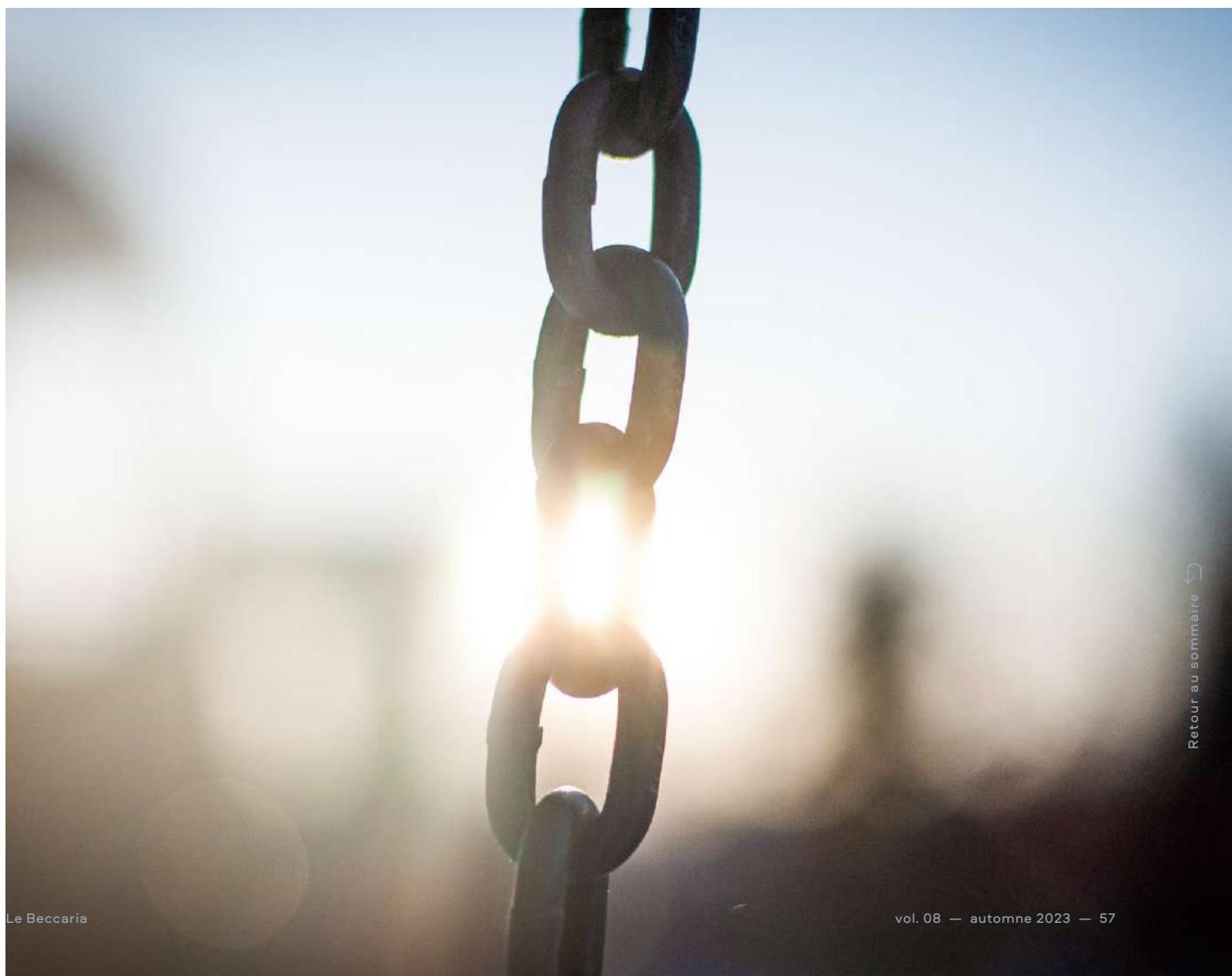
La recherche

Nous reconnaissons l'importance d'évaluer l'efficacité de nos interventions, notamment celle du programme SDS sur la récidive générale, violente et sexuelle. Une collaboration avec Jean-Pierre Guay, professeur titulaire à l'École de criminologie de l'Université de Montréal, et son équipe a rendu possible l'extraction des données issues des dossiers inactifs du CIDS. Les distorsions cognitives et leur rôle sont étudiés, notamment en lien avec le traitement offert au CIDS (Duval *et al.*, 2023).

Les résultats des analyses menées sur un échantillon de 1484 hommes adultes ayant commis des infractions à caractère sexuel sur des personnes mineures ont révélé que les individus qui assument leur responsabilité dans les actes commis tendent à rencontrer leur clinicien ou clinicienne plus de fois que les individus qui nient leur responsabilité. Par ailleurs, ceux qui attribuent leurs actes à un élément externe en se positionnant en victime, niant être passés à l'acte et niant l'équité du système sont moins susceptibles de compléter le programme SDS. À l'inverse, les individus qui tendent à compléter le programme attribuent leur passage à l'acte à une situation perçue comme étant hors de leur contrôle (p. ex. : période d'anxiété, dépression).

Finalement, l'achèvement réussi du programme SDS était lié à une réduction de la récidive, qu'elle soit générale, violente ou sexuelle. Ce résultat confirme l'importance d'adhérer aux principes RBR, qui préconisent le recours à l'intervention cognitivo-comportementale pour réduire efficacement les risques de récidive. L'effet observé chez les AICS sur des personnes mineures suivies au CIDS est conforme aux résultats d'études antérieures auprès d'une population similaire (Hanson, 2002; Kim *et al.*, 2016; Lösel et Schmucker, 2005, 2017; Marshall *et al.*, 1991; Mpofu *et al.*, 2018; Schmucker et Lösel, 2017).

La recherche au CIDS en est encore à un stade embryonnaire. Deux candidates à la maîtrise en criminologie utilisant les données du Centre ont déposé leur mémoire. D'autres analyses sont actuellement réalisées afin de brosser un portrait plus précis de la clientèle du CIDS et d'évaluer les programmes proposés dans l'optique de continuer d'améliorer et d'adapter nos services. Divers projets reposant sur les données recueillies par Jean-Pierre Guay et ses étudiantes devraient voir le jour dans les prochaines années.



Références:

- Andrews, D. A., & Bonta, J. (2016). *The psychology of criminal conduct* (Sixth ed.). Routledge.
- Andrews, D. A., Bonta, J., & Hoge, R. D. (1990). Classification for effective rehabilitation: Rediscovering psychology. *Criminal Justice and Behavior*, 17(1), 19–52. <https://doi.org/https://doi.org/10.1177/0093854890017001004>
- Dietz, P. (2020). Denial and minimization among sex offenders. *Behavioral Sciences & the Law*, 38(6), 571–585. <https://doi.org/10.1002/bsl.2493>
- Duval, M., Raiche, A. P., Dauphinais, L., Paradis, Y., & Guay, J.-P. (2023). *Self-reported cognitive distortions, treatment completion and recidivism* [Manuscrit en préparation]. École de criminologie, Université de Montréal.
- Hanson, R. K. (2002). Recidivism and age: Follow-up data from 4,673 sexual offenders. *Journal of Interpersonal Violence*, 17(10), 1046–1062. https://www.researchgate.net/publication/312659601_Recidivism_and_Age_Follow-Up_Data_From_4673_Sexual_Offenders
- Hanson, R. K., & Yates, P. M. (2013). *Psychological treatment of sex offenders*. *Current Psychiatry Reports*, 15, 1–8. <https://doi.org/https://doi.org/10.1007/s11920-012-0348-x>
- Happel, R. M., & Auffrey, J. J. (1995). Sex offender assessment: Interrupting the dance of denial. *American Journal of Forensic Psychology*, 13(2), 5–22.
- Kim, B., Benekos, P. J., & Merlo, A. V. (2016). Sex offender recidivism revisited: Review of recent meta-analyses on the effects of sex offender treatment. *Trauma, Violence & Abuse*, 17(1), 105–117. <https://doi.org/https://doi.org/10.1177/1524838014566719>
- Lösel, F., & Schmucker, M. (2005). The effectiveness of treatment for sexual offenders: A comprehensive meta-analysis. *Journal of Experimental Criminology*, 1, 117–146. <https://doi.org/https://doi.org/10.1007/s11292-004-6466-7>
- Lösel, F., & Schmucker, M. (2017). Treatment of sex offenders: Concepts and empirical evaluations. Dans T. Sanders (Dir.), *The Oxford handbook of sex offences and sex offenders* (pp. 392–414). Oxford Handbooks.
- Marshall, W. L. (1996). The sexual offender: Monster, victim, or everyman? *Sexual Abuse: Journal of Research and Treatment*, 8(4), 317–335. <https://doi.org/10.1007/BF02260166>
- Marshall, W. L., Jones, R., Ward, T., Johnston, P., & Barbaree, H. E. (1991). Treatment outcome with sex offenders. *Clinical Psychology Review*, 11(4), 465–485. [https://doi.org/https://doi.org/10.1016/0272-7358\(91\)90119-F](https://doi.org/https://doi.org/10.1016/0272-7358(91)90119-F)
- Marshall, W. L., Marshall, L. E., Serran, G. A., et O'Brien, M. D. (Eds.). (2011). *Rehabilitating sexual offenders: A strength-based approach*. American Psychological Association. <https://doi.org/10.1037/12310-000>
- Marshall, W. L., Thornton, D., Marshall, L. E., Fernandez, Y. M., et Mann, R. (2001). Treatment of sexual offenders who are in categorical denial: A pilot project. *Sexual Abuse: Journal of Research and Treatment*, 13(3), 205–215. <https://doi.org/10.1177/107906320101300305>
- Mpofu, E., Athanasou, J. A., Rafe, C., & Belshaw, S. H. (2018). Cognitive-behavioral therapy efficacy for reducing recidivism rates of moderate- and high-risk sexual offenders: A scoping systematic literature review. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 62(1), 170–186. <https://doi.org/https://doi.org/10.1177/0306624X16644501>
- Schmucker, M., & Lösel, F. (2017). Sexual offender treatment for reducing recidivism among convicted sex offenders: A systematic review and meta-analysis. *Campbell Systematic Reviews*, 13(1), 1–75. <https://doi.org/https://doi.org/10.4073/csr.20178>
- Schwartz, B. K. (1995). Decision making with incarcerated sex offenders. Dans B. K. Schwartz & H. R. Cellini (Dir.), *The sex offender: Corrections, treatment and legal practice* (pp. 8.1–8.18). Civic Research Institut.
- Yates, P. M., Prescott, D., & Ward, T. (2010). *Applying the good lives and self-regulation models to sex offender treatment: A practical guide for clinicians*. Safer Society Press.

Le communautaire vu de l'intérieur



Alexandra Martineau-Duguay,
Intervenante



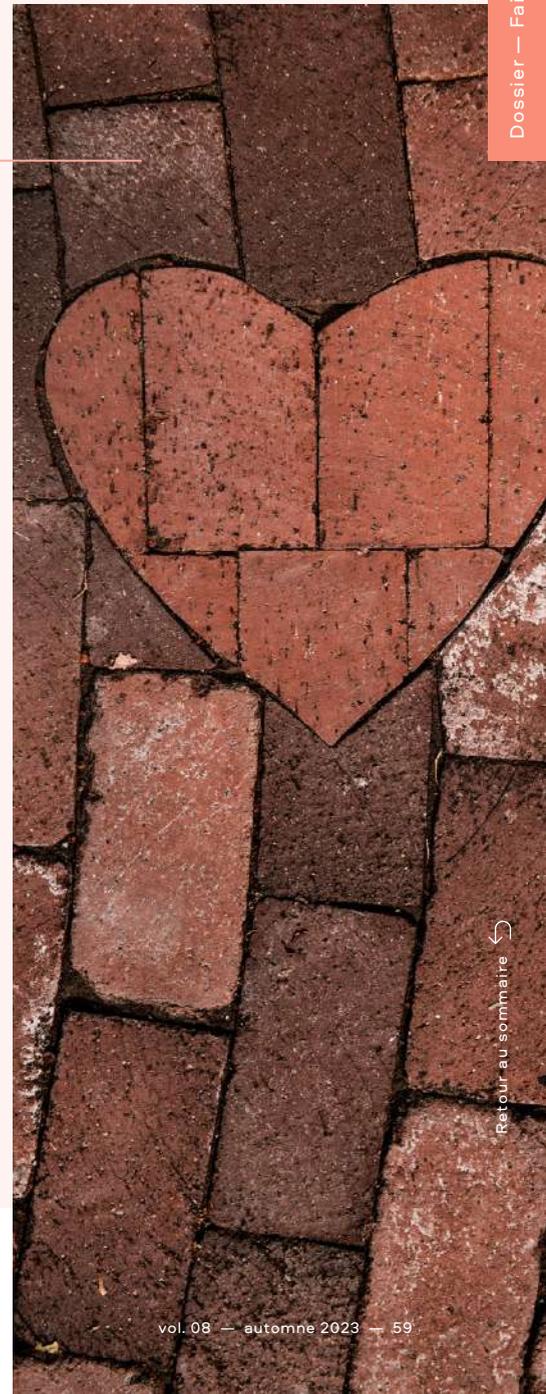
Johana Kim Francoeur,
Intervenante



Amélie Carrier,
Intervenante



Candy Desrosiers,
Directrice Générale



La réalité des organismes communautaires a des particularités bien à elle, bien que complémentaire aux services publics autant sur le plan administratif que dans les philosophies d'interventions. Les organisations sont régies par des critères telles qu'être un organisme à but non lucratif légalement constitué, être enraciné dans la communauté, entretenir une vie associative et démocratique, être libre de déterminer sa mission, ses approches, ses pratiques et ses orientations. Il est également primordial qu'ils respectent les fondements de l'autonomie des organismes soit : avoir été constitué à l'initiative des gens de la communauté, poursuivre une mission sociale qui lui soit propre et qui favorise la transformation sociale, faire preuve de pratiques citoyennes et d'approches larges, axées sur la globalité de la problématique abordée et être dirigé par un conseil d'administration indépendant du réseau public.

Un des milieux concernés par cette réalité est l'organisme Aux Trois Mâts, situé à Rimouski et desservant la région du Bas-Saint-Laurent. Celui-ci fut créé par l'initiative d'une sœur des Ursulines et de bénévoles œuvrant dans le domaine de la toxicomanie.

Ces gens ont identifié un besoin important chez les personnes sortant d'une démarche de réhabilitation : poursuivre l'intégration et l'enracinement des moyens et outils pouvant faciliter et consolider un nouveau mode de vie sans consommation et disposer d'un accompagnement dans leurs démarches de réinsertion sociale. Il sera officialisé comme étant un organisme reconnu en 1997. Depuis, l'équipe accompagne des personnes touchées par une problématique d'alcoolisme et/ou de toxicomanie dans leur démarche de réinsertion sociale. Les orientations d'intervention visent la responsabilisation, le développement de l'autonomie, de la motivation et du maintien des acquis. Les autres missions sous-jacentes sont d'assurer une démocratie dans le milieu et l'éducation populaire. L'expertise professionnelle et expérientielle ayant été développée dans les dernières années a permis d'entamer une recherche-action en 2014 en collaboration avec l'Université du Québec à Rimouski sur les besoins émergeant en réinsertion sociale. Celle-ci mènera en 2019 à une offre de formation à la réinsertion sociale en alcoolisme et toxicomanie au Bas-Saint-Laurent auprès des équipes d'intervention du milieu bas-laurentien.

Aux Trois Mâts se donne comme mission depuis toujours de s'adapter aux différentes réalités que ce soit par les services ou par ses interventions. Les personnes utilisatrices des services sont touchées par différents défis tels que des difficultés financières importantes, la pénurie de logements, le manque de transport, les préjugés reliés à la problématique (exemple : « La dépendance aux drogues et à l'alcool est causée par un manque de volonté ») ou même la stigmatisation.

D'autres facteurs peuvent influencer le parcours de rétablissement des personnes soit, les « trous de service », qui signifie que le besoin et/ou réalité de la personne ne cadre pas avec l'offre de services publics ou communautaires (exemple : dans la région Bas-Laurentienne, il n'y a pas de thérapie fermée exclusivement pour femmes). On y trouve aussi, une offre de services plus restreinte en région et de longues listes d'attentes pour certains d'entre eux pouvant être contraignantes lorsque le besoin est plus urgent.

Évidemment que les éléments mentionnés plus haut touchent à différents niveaux le travail des intervenants. Ceux-ci remarquent

une augmentation des demandes et de la sévérité des problématiques. Les intervenants sont continuellement en adaptation et les besoins de formation grandissent au même rythme. Toutefois, le sous-financement des organismes communautaires autonomes ont un lot d'impacts sur l'offre de services, les salaires qui ne peuvent pas compétitionner avec le service public et comme mentionné précédemment, la possibilité de formation continue en lien avec les nouvelles réalités sociales. Les organismes communautaires furent longtemps perçus comme des services moins essentiels dans les discours populaires et malgré le travail de reconnaissance fait au cours des dernières années, les intervenants doivent toujours continuer de faire reconnaître leur expertise parmi les autres instances. L'ensemble de ces éléments ont assurément des impacts importants sur la motivation des gens qui y travaille.

Il est tout de même important de souligner qu'au-delà de la brume et des obstacles, le monde du communautaire cache plusieurs choses incroyables. D'abord, nous y retrouverons des intervenants passionnés par leur travail, mais principalement des gens qu'ils côtoient au quotidien. Une des caractéristiques qui ressort, est l'importance que prend l'accueil et l'humanité à chaque étape de la ou des démarches de la personne. D'autre part, l'un des grands talents de ceux qui œuvrent dans ces milieux est d'arriver à faire de grandes choses avec un « rien ». Par de grandes choses, l'on entend de faire naître l'espoir chez les gens en arrivant à trouver des alternatives aux obstacles rencontrés par la personne en utilisant leur connaissance des services, du milieu et des partenaires de proximité.

L'espace de l'autonomie dans le travail des intervenants permet de développer leur créativité à plus grande échelle. Ajoutons que la structure organisationnelle des milieux communautaires permet une réponse plus rapide et une démarche simplifiée aux différents besoins des intervenants (matériel, formations, etc.).

En considérant également que la majorité des services communautaires n'ont pas de liste d'attente et de limites de rencontres établies, cela renforce le sentiment de sécurité des gens envers un milieu. Cela permet aussi de respecter le rythme de la personne dans son cheminement de vie. Sentir que la personne peut avoir sa place en ayant aussi la possibilité de s'impliquer dans le milieu communautaire (exemple : comités, conseil administration, etc.) contribue au sentiment d'appartenance des gens et aux possibilités de projets et/ou services offerts.

En terminant, nous considérons qu'il est important de continuer de parler des organismes communautaires comme étant un des services piliers de notre société. Il n'est jamais trop tard pour travailler tous ensemble vers une solidarité au profit de la santé de nos communautés.

L'organisme Aux Trois Mâts

Rimouski



Site web
de l'organisme
Aux Trois Mâts

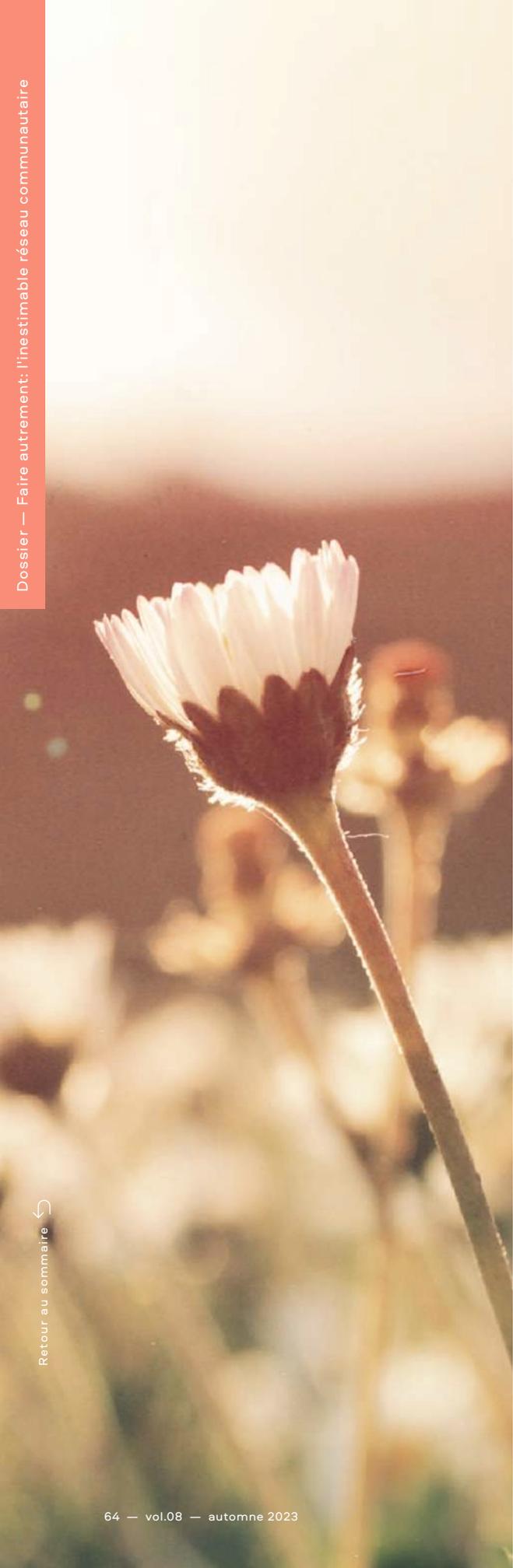
Tendre vers la sécurisation culturelle par le programme Horizon au CRC ATNQ : une démarche qui s'inscrit dans les valeurs du communautaire !



Karine Carufel

Coordonnatrice
des services
aux Autochtones





Le Centre résidentiel communautaire de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec (CRC ATNQ), maison de transition située en territoire autochtone non cédé, existe depuis plus de 35 ans. Par sa situation géographique, entre autres, il reçoit des résidents issus des Premières Nations, des Inuits et des Métis depuis sa création. Depuis quelques années, des réflexions ont émergées de ces expériences. Comment offrir des services répondant réellement aux besoins psychosociaux et culturels des résidents Autochtones? Comment favoriser la réhabilitation de ces individus au sein d'une organisation créée par des allochtones, pour des allochtones et évoluant en collaboration avec les différents systèmes (carcéral, judiciaire), systèmes imbriqués dans une philosophie coloniale.

Quand on sait que les Autochtones sont surreprésentés dans le système de justice et correctionnel et qu'ils comptent pour environ 4% de la population canadienne, mais pour plus de 20% de la population carcérale (Ministère de la Justice du Canada, 2017; Robinson, Small, Chen et Irving, 2023), il devient nécessaire de se poser ces questions et de travailler activement à y répondre. N'est-ce pas cela, d'ailleurs, la base du communautaire, soit donner une voix aux

communautés et développer des services en cohérence avec les besoins, désirs et spécificités de la population desservie ?

C'est de toutes ces réflexions ainsi que d'une démarche visant l'amélioration et la création de services pertinents pour notre clientèle autochtone qu'est né le programme Horizon du CRC ATNQ. Le premier pas a d'abord été d'adapter les programmes, les approches et les services. Il est toutefois devenu évident que cela devait aller plus loin, notamment en lien avec notre mission, notre volonté de participer à la réconciliation, notre reconnaissance du colonialisme et de ses effets, notre volonté de décoloniser les pratiques, notre croyance en l'équité et l'égalité des savoirs et notre volonté d'offrir des services en adéquation avec les besoins de guérison et le cheminement holistique de nos résidents. Nous souhaitons que les Autochtones résidants au CRC ATNQ s'y sentent en sécurité, reconnus et importants. Bref, au-delà des adaptations, il était impératif pour nous d'écouter les résidents, les aînés autochtones ainsi que les organisations autochtones impliquées en matière de justice et de bien-être holistique. Ils sont les mieux placés pour reconnaître les besoins et les moyens.

Plusieurs résidents autochtones arrivent dans nos installations, profondément blessés par divers traumatismes personnels, familiaux, intergénérationnels, institutionnels et historiques. Leurs expériences de vie et d'incarcération ont souvent engendré méfiance, perte d'estime personnelle et

culturelle ainsi qu'un sentiment de perte de pouvoir sur leur vie et leur parcours. À l'instar des pensionnats autochtones, le système correctionnel déracine les Premières Nations, les Inuit et les Métis. De plus, à la base coercitif, le système correctionnel va à l'encontre des principes de non-ingérence ou de non-coercition, centraux en matière de relation chez les Autochtones. Par conséquent, pour réellement les accompagner dans leurs parcours et avoir un impact sur leur présent et leur futur, nous devons tenir compte, dans notre démarche d'intervention, des antécédents sociaux autochtones et travailler en proximité avec humilité et patience pour tisser un lien de confiance, la base de la relation d'aide. Nous devons écouter les résidents, considérer leur point de vue, leur vision, leur laisser du temps, accepter leur méfiance et tendre à la comprendre. Retisser des liens et de la confiance, en soi, envers les autres et en la vie, ainsi que rehausser l'estime personnelle et culturelle participent selon nous à diminuer les vulnérabilités qui mènent à l'agir délictuel. Nous utilisons ainsi le modèle d'intervention anticolonialiste qui nous enseigne l'importance de prendre conscience pour eux et pour nous du passé et de ses impacts, de dénoncer et lutter, et de se réapproprier la culture et la fierté identitaire. Les diverses consultations et l'implication de partenaires autochtones nous ont permis de sortir des sentiers battus et d'envisager la réhabilitation des résidents autochtones comme un cheminement qui doit intégrer les sphères physiques, affectives, mentales et spirituelles, le tout en relation avec l'environnement. Ainsi, partir de leurs besoins, développer leurs moyens, écouter, se questionner, favoriser le lien, l'estime et la reprise de pouvoir

sur leur vie sont les principaux objectifs poursuivis par le programme Horizon.

Il n'est donc pas surprenant que la sécurisation culturelle soit un axe transversal de ce programme. De plus, nous accompagnons les résidents dans trois autres axes afin de réaliser ces objectifs d'intervention : l'insertion socio-professionnelle, les pratiques culturelles et les interventions culturellement pertinentes.

La fierté de se sentir compétent, de vivre des réussites, d'envisager un avenir et parfois même un métier, de contribuer au bien-être de la famille, notamment financièrement, de sortir, bouger et se changer les idées ne sont que quelques exemples des bienfaits rencontrés par l'insertion socio-professionnelle. La revitalisation culturelle, la reconnaissance et la valorisation culturelle et identitaire, les apprentissages et les enseignements sont aussi centraux pour l'estime, la fierté identitaire et la reprise de pouvoir sur sa vie

Les résidents sont mis en contact avec des aînés et des organisations autochtones. Nous favorisons les liens avec les familles et les communautés. Nous organisons des

activités culturelles au moins une fois par mois, souvent avec des aînés. Conscients de l'importance de la terre et du lien au territoire dans le processus de guérison, nous avons fait l'acquisition d'une terre, Tebwewin Aki. À travers le développement de ces installations en nature qui nous permettent des sorties à l'écart de la ville, mais aussi, à travers un comité de coordination intégrant des résidents et des organisations autochtones, les résidents développent des liens entre eux, avec nous et avec des ressources autochtones. Ils augmentent leur estime personnelle et culturelle, ils font des apprentissages multiples (résoudre des conflits, prendre des décisions, communiquer sainement, etc.) et ils accroissent leur pouvoir de décision. Des activités interculturelles sont aussi organisées deux fois par année, au minimum, dans le but de mettre en commun les histoires, les perceptions, les forces et les défis et de se nourrir mutuellement dans l'harmonie. Le CRC dédie un espace pour les Autochtones qui favorise quant à lui un sentiment de sécurité et de communauté. Nos interventions sont pensées et réfléchies dans le but de maximiser la sécurisation culturelle, dans sa globalité, en tenant compte des visions du monde, des antécédents sociaux, des besoins, des spécificités, etc.

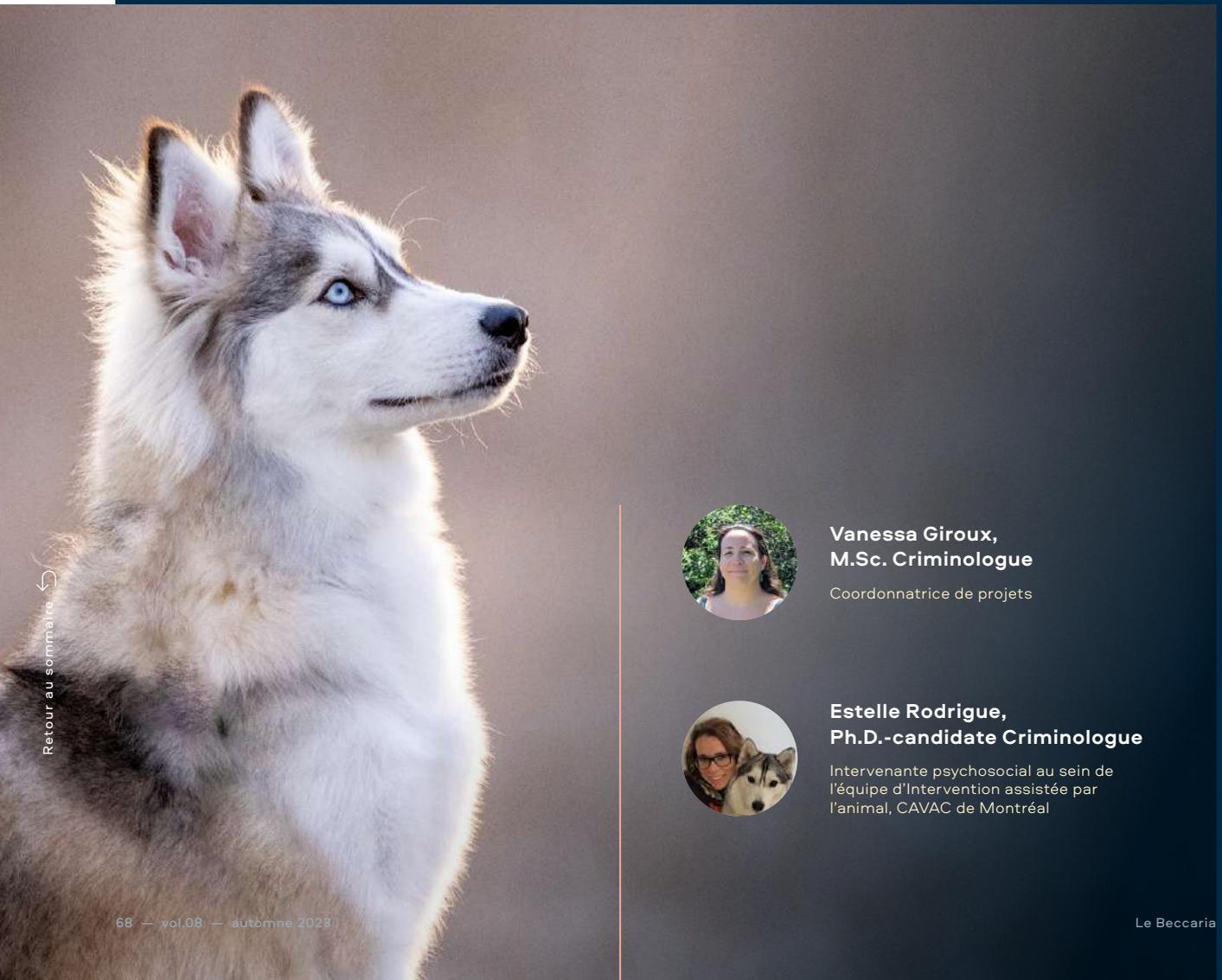
Au final, Horizon incarne les valeurs de l'intervention en contexte communautaire, entre autres, en bâtissant avec les gens, pour les gens. C'est une histoire de relations et de communications, c'est une volonté de réconciliation et c'est voguer au gré des saisons, toujours avec la même mission, participer au mouvement de guérison.

Bibliographie

- Carufel, K. (2012). *Les théories d'expérience des participants autochtones, au Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or, sur les pratiques en matière d'intervention psychosociale* (mémoire de maîtrise). Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue.
- Guay, C., Ellington, L., Vollant, N. (2022). *Ka Nikanitet: Pour une pratique culturellement sécuritaire de la protection de la jeunesse en contextes autochtones*. Presses de l'Université du Québec.
- Hart, M.-A. (2002). *Seeking mino-pimatisiwin: an aboriginal approach to helping*. Fernwood.
- Ministère de la Justice du Canada. (2017). *La lumière sur l'arrêt Gladue : défis, expériences et possibilités dans le système de justice pénale canadien*. Division de la recherche et de la statistique, Ministère de la Justice du Canada.
- Ministère de la Santé et des Services sociaux (2021). *La sécurisation culturelle en santé et en services sociaux : vers des soins et des services culturellement sécurisants pour les Premières Nations et les Inuit*, Direction de la communication du ministère de la Santé et des services sociaux, Gouvernement du Québec.
- Robinson, P., Small, T., Chen, A., Irving, M. (2023). *Surreprésentation des Autochtones détenus dans des établissements provinciaux pour adultes, 2019-2020 et 2020-2021*. *Juristat*. Statistique Canada.
- Sinclair, R., Hart, M.-A., Bruyere, G. (2009). *Wicihitowin. Aboriginal social work in Canada*. Fernwood.
- Waldram, J.B. (2008). *La guérison autochtone au Canada : Études sur la conception thérapeutique et la pratique*. Fondation autochtone de guérison.

INSPIRATION

Lorsque l'expérience humain-animal est au cœur de l'intervention auprès des victimes



[Retour au sommaire ↩](#)



Vanessa Giroux,
M.Sc. Criminologue

Coordonnatrice de projets



Estelle Rodrigue,
Ph.D.-candidate Criminologue

Intervenante psychosocial au sein de
l'équipe d'Intervention assistée par
l'animal, CAVAC de Montréal

Les services d'aide aux personnes victimes ou témoins d'actes criminels et à leurs proches sont offerts au Québec depuis maintenant plus de 35 ans. C'est en 1988 que la Loi sur l'aide aux victimes d'actes criminels (LAVAC) est adoptée, entraînant la création du Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels (BAVAC), aujourd'hui connu sous le nom de la Direction de l'aide aux personnes victimes d'actes criminels (DAPVIC). À l'époque, le BAVAC reçoit le mandat d'implémenter les Centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC). C'est le CAVAC de Montréal qui est l'un des premiers à voir le jour, dès 1988.

Le Réseau des CAVAC offre des services de première ligne à toute personne victime d'un acte criminel, à ses proches ainsi qu'aux témoins d'un acte criminel. Les services sont offerts peu importe que l'auteur du crime soit identifié ou non, arrêté ou non, reconnu coupable ou non et il n'est pas nécessaire d'avoir déposé une plainte auprès des autorités policières.

Depuis sa création, le Réseau des CAVAC cherche sans relâche à peaufiner son offre de services spécialisés afin de répondre aux besoins découlant de la victimisation dans des contextes aussi complexes que variés. Au fil des années, le Réseau des CAVAC s'est démarqué par le développement

des prestations de nouveaux services adaptés à la réalité de ces personnes victimes, témoins ou proches.

Le CAVAC de Montréal, pour sa part, a mis sur pied plusieurs projets pilotes afin d'adapter son offre de services aux besoins spécifiques de multiples clientèles vulnérables. Ces initiatives ont permis à de nombreux projets de voir le jour, comme : projet d'intervention auprès des personnes âgées victimes d'actes criminels ou de maltraitance (IPAM), cellule d'intervention et de protection pour personnes immigrantes victimes d'actes criminels ou d'abus, intervention dédiée en exploitation sexuelle, projet d'intervention en contexte de décès par acte criminel, intervention dédiée aux communautés autochtones, agentes de liaison et d'intervention en violence sexuelle, le programme enfant témoin et pour personnes victimes dans le contexte conjugal ou sexuel et finalement, l'intervention assistée par les animaux (IAA). Ces diverses équipes sont soutenues par une coordonnatrice de projets qui veille également à la prestation des services adaptés et de qualité à la clientèle. Une offre de soutien quotidienne à ces équipes est aussi disponible.

Cliniquement parlant, ces équipes se voient appliquer différents types d'approches et modèles d'intervention afin d'ajuster leur prestation de services à la réalité des personnes qu'elles rencontrent au quotidien. Concrètement, cela a même permis d'envisager une équipe d'intervention inter-espèces.

Que ce soit en contexte de soutien au témoignage ou lors des entrevues d'investigations policières ou encore en contexte d'intervention, l'usage des chiens suscite de plus en plus d'intérêt dans les pratiques des intervenants des milieux sociojudiciaires. Différents processus d'application en milieu professionnel peuvent se compter de nos jours, mais peu s'intéressent à l'aspect expérientiel de l'interaction humain-animal.

Depuis 2019, le CAVAC de Montréal a mis en place une prestation de services spécialisés au niveau de l'intervention en médiation animale pour toute personne victime, témoin ou proche. S'appuyant sur le fait que, la reconnaissance des expériences émotionnelles des situations et de leurs réactions se voit possible grâce à l'amygdale cérébrale, qui se situe de chaque côté dans le lobe temporal de l'espèce humaine. L'interaction entre l'humain et l'animal permettrait le traitement spécialisé des informations visuelles qu'émet la partie droite de l'amygdale (Mormann et al., 2011). Conséquemment, les personnes bénéficiaires des services de l'IAA au CAVAC auraient la chance de bénéficier d'une intervention qui les aiderait à réguler leurs actions aux réflexes de peur en lien avec le trauma vécu. Bien que ce modèle se veuille de nature psychosociale, le duo-animal permet d'outrepasser en

rencontre, certains mécanismes de défense qui peuvent se déployer mettant davantage de l'avant des stratégies d'adaptation. C'est à travers un cadre sécuritaire et respectueux avec un binôme d'intervenant formé pour l'application de ce modèle et d'un animal évalué que cette intervention est mise en place. Ces moments expérientiels inter-espèces permettent d'interpréter, de ressentir ses propres émotions et d'envisager celles de l'autre à travers une intersubjectivité sans être bousculé par ses propres mécanismes de protection. Cela aide ainsi les clients à distinguer les réalités du monde extérieur dont il a été victime à sa propre réalité interne afin de susciter certaines capacités de mentalisation. Une multitude d'études ont déjà démontré le rôle significatif de l'animal en intervention tel un médiateur à l'intervention. Carlsson et al. (2015) mettent de l'avant l'apport de l'animal dans l'établissement de relations authentiques chez les adolescentes présentant des comportements d'automutilations tandis que Tóthné (2018) présente une étude de cas concernant le rôle du chien tel un médiateur des dynamiques de régulation de groupe. Il y a aussi Scandurra et al. (2021) qui exposent l'éducation assistée par l'animal pour aider à la régulation émotionnelle chez les enfants.

En résumé, l'introduction des animaux à l'intérieur de la prestation de services du CAVAC de Montréal démontre une créativité inégalée dans la prestation de services traditionnels psychosociaux. Force est d'admettre que toutes les nouvelles initiatives de même que l'implantation des nouveaux projets démontrent un réel souci de l'organisme à innover pour la cause des personnes victimes de même que pour

la victimologie au Québec. Considérant les bénéfices que les personnes victimes rapportent rencontrer à la suite de ces interventions spécialisées, le CAVAC de Montréal croit en l'importance de poursuivre le développement de services spécifiques.



Bibliographie

- Mormann, F., Dubois, J., Kornblith, S., et al. (2011). A category specific response to animal in the right human amygdale. *Nat Neurosci* 14, 1247–1249 (2011). <https://doi.org/10.1038/nn.2899>
- Carlsson, C., Nilsson Ranta, D. et Traeen, B. (2015). Mentalizing and Emotional Labor Facilitate Equine-Assisted Social Work with Self-harming Adolescents. *Child and Adolescent Social Work Journal*, 32 (4), 329–339. <https://doi.org/10.1007/s10560-015-0376-6>
- Tóthné, B. (2018). A case study about the role of dogs in regulating group dynamics during canine-assisted psychotherapy for young adolescents. *Alkalmazott Pszichológia*, 18(2), 63–73. <https://doi.org/10.17627/ALKPSZICH.2018.2.63>
- Scandurra, C., Santaniello, A., Cristiano, S., Mezza, F., Garzillo, S., Pizzo, R., Menna, L. F. et Bochicchio, V. (2021). An Animal-Assisted Education Intervention with Dogs to Promote Emotion Comprehension in Primary School Children—The Federico II Model of Healthcare Zooanthropology. *Animals*, 11 (6), 1504. <https://doi.org/10.3390/ani11061504>

INSPIRATION

Projet pilote C3ESSES (achat de services sexuels)



Catherine Pouliot

Directrice générale Centre
d'intervention en violence et abus
sexuels de la Montérégie

Initialement développé et porté par l'agent Ghyslain Vallière et ses collègues du Service de police de l'agglomération de Longueuil (SPAL), le programme C3ESSES (Changement de comportement, conscientisation, éducation et sensibilisation sur l'exploitation sexuelle) est un projet expérimental en réponse aux recommandations issues de la *Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs*. Plus spécifiquement, la mise en place d'un tel projet figurait parmi les recommandations du *Plan d'action gouvernemental 2021-2026* en réponse à cette commission. Il faut préciser que ledit programme s'adresse uniquement aux hommes qui font l'achat de services sexuels auprès de femmes majeures. Les individus qui ont des antécédents en matière de violence conjugale et sexuelle ne sont pas admissibles. En fait, il s'agit d'une mesure de rechange volontaire qui permet aux individus d'éviter un casier judiciaire et ses impacts. Mentionnons toutefois que les hommes arrêtés sont soumis à un dépôt des accusations. Le rejet de ces accusations est tributaire de leur implication et de leur collaboration dans le projet. Ce type de programme existe déjà dans d'autres provinces et dans plusieurs autres pays sous une structure différente. Au Québec, c'est le ministère de la Justice qui en est responsable. C'est dans l'agglomération de Longueuil que le projet a été implanté dans un premier temps et il implique la participation de plusieurs acteurs : policiers (SPAL), équipe de recherche de l'Université de Montréal, procureurs, avocats de la défense, infirmières, sexologues du Centre d'intervention en violence et agressions sexuelles (CIVAS) Montérégie, intervenantes et survivantes de l'exploitation sexuelle.

L'objectif du programme est de permettre à ces hommes d'entamer une réflexion sur leurs comportements sexuels et ainsi, de modifier leurs attitudes et croyances en lien avec l'achat de services sexuels.

Ultimement, le projet souhaite avoir des retombées positives sur le risque de récidive. D'ailleurs, l'équipe de Jean-Pierre Guay (professeur titulaire, école de criminologie de l'Université de Montréal) participe au projet afin de mesurer cette variable et d'autres dimensions permettant de mieux définir cette population très peu documentée dans la littérature scientifique.

La participation au projet C3ESSES demeure volontaire. La personne qui accepte de s'engager dans le programme doit démontrer un niveau de responsabilisation, d'engagement et de collaboration suffisant, trois dimensions qui sont mesurées lors d'une évaluation initiale faite par une sexologue du CIVAS Montérégie.

Le déroulement du programme C3ESSES

À la suite d'opérations policières, les individus admissibles se voient offrir la chance de participer au programme. Leur dossier est d'abord soumis à l'analyse et à l'autorisation de la procureure associée au projet. Par la suite, les clients sont tous rencontrés, une première fois, par une sexologue du CIVAS Montérégie. Ce premier contact permet également de mieux comprendre les motivations sous-jacentes et les trajectoires individuelles de chacun des participants en lien avec l'achat de services sexuels. Lorsque l'évaluation initiale est favorable, ils doivent participer à une journée de sensibilisation et à des rencontres individuelles (un maximum de huit rencontres).

Le programme touche deux dimensions : la sensibilisation et la prévention. Par la sensibilisation, l'objectif est d'accroître leurs connaissances et entamer une remise en question des croyances et attitudes qui sous-tendent l'achat de services sexuels. Ces croyances s'articulent principalement autour de trois grandes distorsions cognitives : l'homme a des besoins sexuels incontrôlables et irrépessibles; les femmes qui offrent des services sexuels sont plus disposées au sexe que les autres; et, elles en retirent un énorme bénéfice économique. À ce propos, la journée de sensibilisation permet aux participants de recevoir de l'information sous différents angles. Elle offre généralement la possibilité d'avoir des échanges interactifs et organisés entre eux dans le but de susciter une remise en question. Au terme de la journée, le résultat visé est que les participants aient une compréhension élargie des différentes dimensions entourant l'exploitation sexuelle.

En termes de prévention, l'intention est que ces hommes ne recourent plus à l'achat de services sexuels. Pour ce faire, les rencontres individuelles doivent aborder les déterminants individuels qui participent aux comportements d'achat de services sexuels : le manque de considération pour autrui, la présence de préoccupations sexuelles, l'utilisation de la sexualité comme mécanisme d'adaptation, le rapport à la masculinité (adhésion à des stéréotypes de genre), les difficultés liées à l'intimité, la présence d'intérêts sexuels atypiques, etc. Enfin, en privilégiant une approche sensible et adaptée, l'intention demeure que les participants soient en mesure de modifier leur fonctionnement relationnel et sexuel. Ici, l'arrimage entre le niveau de risque de l'individu et l'intensité du suivi demeure essentiel pour atteindre les objectifs.

La pérennité du projet repose en premier lieu sur le financement du gouvernement, mais également sur l'exportabilité du projet à l'ensemble de la province. Actuellement, le projet se déroule uniquement dans l'agglomération de Longueuil, mais le souhait demeure que d'autres corps policiers y participent afin d'étendre la sensibilisation et les interventions auprès de cette clientèle.

INSPIRATION

Le pouvoir du partenariat en contexte de décès par acte criminel



**Valérie Bouillon,
M.Sc. criminologue**

Agente de liaison aux enquêtes
spécialisées du SPVM au CAVAC de
Montréal

Lorsque la population prend connaissance d'un énième homicide sur le territoire Montréalais et ses environs, les citoyens et politiciens nomment leur souhait que les proches et les témoins reçoivent du soutien rapidement à la suite de ce trauma inimaginable. Depuis 2018, officiellement, le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) de Montréal a mis en place une équipe de garde 24/7 pour agir en complémentarité avec les enquêteurs du SPVM et depuis peu de la SQ (environs de la métropole) lors de leurs rencontres auprès des proches et des témoins directement à la suite d'un meurtre. En pratique, les deux intervenant.es de garde peuvent se diriger sur les lieux de la scène de crime, mais également au domicile des proches ou tout autre lieu de rencontre possible afin d'effectuer une intervention de crise efficace. Ce premier partenariat en est un important pour les familles, afin de faire sens de la situation actuelle et de les rassurer.

D'ailleurs, une autre grande étape pour les familles est celle de la judiciarisation des suspects. Le partenariat avec le DPCP permet aux proches d'élargir leur équipe de soutien en étant informés et accompagnés au travers du processus judiciaire. Ainsi, notre objectif commun est d'humaniser ce parcours.

Chaque contexte nous est différent et apporte ainsi de nouvelles connaissances, par l'entremise des partenaires dans la communauté. D'ailleurs, il n'est pas rare que nous consultations Deuil-Jeunesse* pour donner des instructions aux proches dans les annonces de décès aux enfants et les réactions/comportements possibles à venir.

Parfois, les familles ont peine à croire qu'il est pertinent de faire ce type d'annonce et que des études existent à cet effet. Ainsi, ce partenariat leur permet de se sentir adéquatement soutenus et rassurés dans leur trajectoire complexe d'endeuillés. Dans le même ordre d'idée, la protection de la jeunesse joue dans certains contextes un rôle important à nos côtés lors d'homicide conjugal. La protection de la jeunesse nous invite parfois sur les tables de concertations à l'application des mesures lorsque des enfants ont dû être relocalisés à la suite du décès d'un parent (et que l'accusé se retrouve incarcéré). Cette collaboration s'oriente toujours vers le bien-être des enfants survivants en s'assurant de se départager des tâches, entre autres.

De plus, l'équipe du CAVAC soutient des familles ayant des proches décédés en contexte intrafamilial où les familles n'ont pas le même désir de justice légale que les autres familles. Par exemple, lorsqu'un accusé est atteint de trouble de santé mentale, la famille se voit déchirée face à leurs émotions mitigées. Leur besoin étant rarement celui de judiciarisation, nous référons systématiquement à l'organisme Relais Famille qui soutient les proches ayant un être aimé incarcéré. Cela permet aux familles d'être informées sur les rouages du milieu carcéral. Nous comprenons dans ce type de contexte que nous ne pouvons jamais tenir pour acquis les besoins ou le ressenti des familles.

En plus, notre travail dans ce type de contexte en tant qu'organisme ne se limite pas qu'à l'intervention auprès des proches, mais également aux conseils aux autres

professionnels d'autres domaines. À la suite d'un homicide, les intervenants font souvent appel aux écoles, garderies et employeurs des victimes ou des proches. Ce type d'appel permet de les rassurer quant à leurs craintes ainsi que de leur offrir des outils pour l'accueil et le soutien aux proches de personnes décédées par actes criminels.

Les communications entre les partenaires communautaires, gouvernementaux et policiers sont essentielles pour être en mesure d'humaniser le passage des proches dans le système judiciaire et dans les démarches techniques (indemnisations, successions, préparatifs funéraires, autres démarches connexes).

Dans le milieu communautaire œuvrant auprès des proches à la suite d'un décès par acte criminel, la limite du partenariat et des démarches à entreprendre n'est pas déterminée. Toutefois, il nous serait impossible de rester un phare pour les proches sans le travail en concertation avec les différents partenaires officiels et non officiels. En conclusion, ce qui semble apaiser la douleur des proches considérés par le Réseau des CAVAC comme des victimes directes est entre autres le fait de se sentir accompagnés par une grande équipe de spécialistes ayant l'objectif commun d'unir leurs forces pour leur bien-être.

En espérant que plusieurs organismes se sentiront interpellés par ce texte mettant au-devant le pouvoir du partenariat pour palier au sentiment d'impuissance pouvant régner à l'individuel.

*Notez qu'une dizaine d'organisations sont des alliées et des partenaires importants.



INSPIRATION

Un service de suivi communautaire dédié aux personnes composant avec une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme



Paul Robitaille

Coordonnateur du programme de psychiatrie légale et de la clientèle judiciairisée, Maison l'Intervalle



**Julie Méryneau-Côté,
Ph. D., psychologue**

Conseillère en troubles graves du comportement, Service québécois d'expertise en troubles graves du comportement



**Marianne Hébert,
Agente de probation**

DSPC Clientèle féminine et activités spécialisées, ministère de la Sécurité publique



**Guillaume Ouellet,
Ph. D.**

Chercheur au Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales, les discriminations et les pratiques alternatives de citoyenneté (CREMIS) et professeur associé à l'École de travail social de l'Université du Québec à Montréal.

Contexte

Sur le plan juridique, les personnes ayant un trouble du spectre de l'autisme (TSA) et celles qui composent avec une déficience intellectuelle (DI) ne sont pas à l'abri de la judiciarisation pénale et des mesures légales qui peuvent en découler. Sur le terrain, la judiciarisation de ces personnes soulève toutefois de nombreuses questions : Comment s'assurer que ces personnes comprennent le fonctionnement et les visées du système pénal ? Comment pallier les enjeux de communication inhérents à leurs caractéristiques ? Comment assurer la protection de ces personnes et le respect de leurs droits dans un système qui exacerbe la vulnérabilité ?

À ces questions s'ajoutent des constats issus de la recherche, à savoir : les sanctions pénales à répétition, sans accompagnement adapté, n'arrivent pas à dissuader les personnes ayant un TSA ou une DI d'adopter des comportements considérés délictueux ; la rigidité du système pénal décourage l'aménagement d'un traitement équitable pour ces personnes ; la judiciarisation favorise le développement d'une trajectoire d'exclusion sociale, voire d'une institutionnalisation pénale (Ouellet et al., 2012).

Une réponse à un vide de service

Ayant en tête ces questionnements et constats, Paul Robitaille, directeur de la Maison l'Intervalle, a proposé une pratique inédite de suivi spécialisé dédié aux personnes qui composent avec une DI ou un TSA et qui font l'objet d'une probation, d'un sursis ou de travaux communautaires. L'esprit de la pratique est de faire de la période de suivi dans la communauté une fenêtre d'opportunité pour évaluer les besoins individuels des personnes concernées et effectuer un relais vers les services et ressources favorisant leur inclusion sociale. À l'instar de la psychiatrie légale, cette pratique se développe à l'interface du système pénal et du système sociosanitaire. Toutefois, plutôt que d'adhérer au paradigme du rétablissement, qui prime en santé mentale, la pratique mobilise ici le paradigme de la réadaptation sociale et met à l'avant-plan les caractéristiques intrinsèques aux personnes avec une DI ou un TSA. Le plan d'intervention de la personne accompagnée octroie alors une place centrale aux besoins en matière de réadaptation et aux moyens de diminuer les comportements problématiques.

Ainsi, depuis l'automne 2017, avec le soutien financier des services professionnels correctionnels du Québec à Montréal, la Maison l'Intervalle a mis en place un suivi communautaire spécialisé dédié à la clientèle DI-TSA. Unique au monde, cette pratique comporte aujourd'hui une charge de cas de 14 dossiers dédiés à la clientèle ayant une DI ou un TSA. La mise en place de l'initiative a également permis la mise en place d'un partenariat entre l'Intervalle, les Services correctionnels et le *Centre de*

*recherche de Montréal sur les inégalités sociales, les discriminations et les pratiques alternatives de citoyenneté (CREMIS) qui évolue au sein du CIUSSS Centre-Sud-de-l'île-de-Montréal. L'accompagnement-recherche, reconnu scientifiquement et financé en 2019 par le *Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH)* a permis de documenter la pratique, de soutenir les intervenants impliqués dans la pratique et de faciliter l'arrimage entre la Maison l'Intervalle, le réseau sociosanitaire et les Services correctionnels. La démarche d'accompagnement-recherche a notamment permis la création d'un dossier web présentant la problématique, offrant des outils didactiques aux personnes concernées et des ressources documentaires lié à la thématique (voir : <https://cremis.ca/publications/dossiers/di-tsa-justice/>).*

La pratique mise en place par la Maison l'Intervalle est novatrice à plusieurs égards. Elle répond d'abord à un vide de service en offrant un traitement pénal plus juste et équitable aux personnes concernées. Elle permet aux intervenants de mieux cerner les besoins et de mieux orienter les personnes en favorisant un arrimage de services à l'interface du système pénal et du système sociosanitaire. La pratique permet également d'agir de manière préventive, dans la mesure où un suivi communautaire mieux structuré, plus adapté, permet de réduire de manière importante les risques de récidive. La mobilisation d'une approche de réduction des méfaits, pour contrer les effets systémiques à l'œuvre dans le phénomène de judiciarisation des personnes composant avec une DI ou un TSA, contribue au caractère novateur de la pratique. En

effet, issue du champ d'intervention en dépendances, la transposition de l'approche de réduction des méfaits dans la pratique permet entre autres d'éviter de multiplier les situations de bris de condition. Par exemple, en constatant que la majorité des bris de conditions chez la clientèle ayant une DI ou un TSA était liée à une omission de se présenter au rendez-vous de suivi avec l'agent communautaire, il a été décidé que ce serait aux agents de se déplacer sur le lieu de vie des personnes (maison, école, travail, etc.). En plus de faire chuter drastiquement le nombre de bris, cette mesure permet aux agents d'observer le fonctionnement, le bien-être de la personne dans la communauté et d'accompagner les personnes dans les démarches liées à d'autres services.

Une pratique doublement primée

La pertinence et l'excellence de cette pratique, qui vise à réorienter les personnes concernées vers les services les plus susceptibles de répondre à leurs besoins, est désormais reconnue tant du côté de la santé et des services sociaux que du côté des services de réhabilitation sociale des personnes judiciairisées.

En effet, si en juin 2023 le Service québécois d'expertise en troubles graves du comportement (SQETGC) saluait le caractère

innovant du suivi spécialisé en DI/TSA en lui décernant le prix Pratiques innovantes dans l'organisation des services, en octobre 2023, c'est au tour de l'Association des services de réhabilitation sociale du Québec (ASRSQ) de remettre à la Maison l'Intervalle le tout premier prix Distinction. Par ce prix, qui récompense les projets qui s'inscrivent dans l'action communautaire en justice pénale, le jury de l'ASRSQ tenait à souligner le caractère unique et exceptionnel de l'initiative mise en place par la Maison l'Intervalle en matière de soutien à la réhabilitation sociale.



MENTION PARTICULIÈRE

Résumé – programme de recherche en partenariat CRSH – (RÉ)SO 16-35



Directrice Scientifique : Natacha Brunelle, professeure en psychoéducation, UQTR
Directeur Communautaire : Daniel Bellemare, directeur général, Maison Radisson



(RÉ)SO 16-35 est un programme de recherche en partenariat (financement CRSH 2018-2026) mené conjointement par 27 milieux partenaires communautaires et publics situés dans trois régions québécoises (Mauricie-Centre-du-Québec, Montréal et Capitale-Nationale) et 17 partenaires chercheurs de cinq universités. **(RÉ)SO 16-35 a pour but d'analyser et de favoriser les trajectoires de désistement de la délinquance et de (ré)intégration sociocommunautaire des jeunes judiciairisés âgés de 16 à 35 ans.** Il s'intéresse notamment aux processus de collaboration entre les différents organismes et à l'intégration des services offerts à ces jeunes qui présentent souvent plusieurs difficultés qu'un seul organisme ne peut pas adresser à lui seul. Il est constitué de 3 axes de recherche : 1- Point de vue des personnes judiciairisées sur leurs parcours

et utilisation de services; 2- Point de vue des intervenants sur leurs réseaux de collaborations intra et inter-organisationnels; 3- Projet pilote d'actions intersectorielles. L'analyse de données se poursuit pour les résultats de recherche des axes 1 et 2. L'axe 3 est présentement en cours et il s'agit plus spécifiquement d'une co-construction entre les différents partenaires chercheurs et de la communauté pour concevoir, mettre en œuvre et évaluer l'implantation d'un projet pilote intersectoriel répondant aux besoins des jeunes judiciairisés de 16 à 35 ans dans le cadre du désistement de leur délinquance et de leur (ré)intégration sociocommunautaire. Un important volet de mobilisation des connaissances et des partenaires constitue également **(RÉ)SO 16-35**. Voir nos événements et productions sur notre site web : <https://reso1635.fse.ulaval.ca/>

Mercredi le 4 octobre dernier, les co-directeurs de **(RÉ)SO 16-35 Natacha Brunelle** (directrice scientifique) et **Daniel Bellemare** (directeur de la communauté) ont reçu le **Prix Beccaria** de la [Société de criminologie du Québec](#) lors du Congrès 2023 de la société à Victoriaville.

« Ce prix a été établi pour distinguer un chercheur ou une équipe de recherche dont l'apport à la criminologie et ses alternatives a été remarqué aussi bien dans le domaine de la recherche fondamentale ou théorique que dans celui de la recherche appliquée, opérationnelle ou évaluative. »

C'EST LA LOI

La pertinence des organismes communautaires dans le processus de mise en liberté sous condition

[Retour au sommaire](#) ↩



Me David Sultan

Président, Commission québécoise
des libérations conditionnelles
(CQLC)

Depuis sa création en 1978, la Commission québécoise des libérations conditionnelles (la Commission) rend des décisions en toute indépendance et impartialité, en matière de mise en liberté sous condition à l'égard des personnes contrevenantes purgeant une peine de six mois à deux ans moins un jour. Sa compétence s'exerce dans le cadre de trois mesures, soit la permission de sortir préparatoire à la libération conditionnelle (PSPLC), la libération conditionnelle (LC) ainsi que la permission de sortir pour visite à la famille (PSVF).

La Commission rend des décisions en tenant compte de tout renseignement nécessaire et disponible au sujet des personnes contrevenantes et contribue par ses décisions, à la protection de la société, tout en favorisant la réinsertion sociale graduelle et sécuritaire des personnes contrevenantes.

Les mandats et pouvoirs qui lui sont confiés par le législateur québécois sont issus de la *Loi sur le système correctionnel du Québec* (RLRQ, chapitre S40.1, ci-après la LSCQ). C'est cette même loi qui fixe le champ d'action des services correctionnels du Québec et des organismes communautaires.

Dans sa sagesse, le législateur reconnaît ainsi la complémentarité des actions respectives de ces trois entités lesquelles œuvrent à assurer la protection de la société par l'application lorsqu'indiquée, de mesures favorisant la réinsertion sociale des personnes contrevenantes.

Mais qu'en est-il de la réelle place des organismes communautaires dans le processus décisionnel de la Commission ? Les données sont claires : la vaste majorité des personnes contrevenantes bénéficiant d'une mesure de mise en liberté sous condition, se voit imposer par la Commission un suivi quelconque auprès d'un organisme communautaire afin d'acquérir les outils cliniques et thérapeutiques qui lui permettront de réussir une réinsertion sociale graduelle et sécuritaire en société.

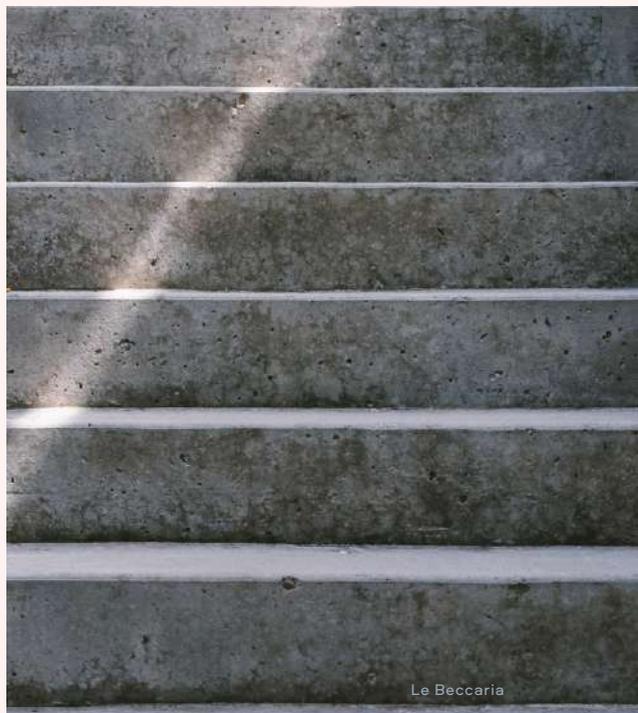
À titre d'illustration, en 2022-2023, ce sont 61% des contrevenants qui se sont vus imposer un séjour en maison de transition dans le cadre d'une libération conditionnelle.

Cette donnée est constante au fil des années et témoigne du rôle essentiel et incontournable que jouent les acteurs du réseau des organismes communautaires lorsqu'il s'agit d'envisager favorablement la réinsertion des personnes contrevenantes tout en procurant à la société, les garanties nécessaires à sa protection.

Car la protection de la société doit aussi lorsqu'approprié, viser à procurer à la personne contrevenante les outils thérapeutiques et organisationnels qui lui permettront d'évoluer en société dans le respect de la loi. Ces compétences sont souvent acquises grâce à l'assistance des programmes offerts par les organismes communautaires dont le mandat consiste à participer à la mise en place et à la prestation de programmes susceptibles de favoriser le développement d'habiletés sociales, cliniques et fonctionnelles auprès des clientèles judiciairisées qu'elles assistent.

Quant à la Commission, la pertinence des programmes offerts par les organismes communautaires, ne fait aucun doute. Ils permettent aux décideurs de disposer d'un large éventail d'outils d'appui à la décision tout en procurant des mesures d'encadrement et de contrôle que la Commission considère incontournables à bien des égards.

Le législateur a bien compris la nécessaire complémentarité entre les mandats confiés aux Services correctionnels, à la Commission et aux organismes communautaires. Chaque instance intervient selon les mandats qui lui sont confiés et c'est la combinaison des actions menées par chacune d'entre-elles, qui permet d'envisager la réinsertion sociale et sécuritaire de la personne contrevenante. Au Québec, les taux de récidive extrêmement bas qui sont enregistrés tant en permission de sortir préparatoire à la libération conditionnelle (0,3%) et en libération conditionnelle (2,9%), résultent très certainement des décisions rendues de façon éclairée par la Commission, de la surveillance efficace de la part des Services correctionnels mais également de l'accompagnement et de l'encadrement prodigués par les organismes communautaires auprès des personnes contrevenantes bénéficiant d'une mesure de mise en liberté sous condition.



PORTRAIT

Portrait d'une criminologue : Arlène Gaudreault



Claudie Rémillard,
Criminologue



Arlène Gaudreault est attirée par les professions de la relation d'aide au moment des balbutiements de la criminologie : elle intègre les toutes premières cohortes étudiantes et obtient son baccalauréat en 1973. L'obtention de sa maîtrise à l'École de criminologie de l'Université de Montréal en 1988 signe officiellement l'accomplissement d'un rêve devenu réalité. Étant l'aînée d'une famille nombreuse et provenant d'un milieu ouvrier, elle a travaillé d'arrache-pied pour accomplir ce qui a été un fait marquant pour sa famille et elle : en être la première à entreprendre des études universitaires.

Il serait bien complexe de faire le portrait complet de son parcours professionnel. En effet, cette criminologue est une passionnée et, malgré les 50 années qui se sont écoulées depuis sa première diplomation, soyez averti que le terme « retraite » est à proscrire dans un échange avec M^{me} Gaudreault. Il reste encore tant d'avancées majeures à faire pour les personnes victimes et leurs proches, de mises en œuvre d'initiatives et de projets, de publications, de recherches, d'adoption de lois... tous les objectifs ne sont pas atteints et, en ce sens, elle a le souhait de contribuer à ces avancements le plus longtemps possible. Pour elle, tout est une occasion d'apprentissage, et elle se sent une grande responsabilité envers les

personnes victimes qui l'ont inspirée tout au long sa carrière. Voici un résumé des raisons principales qui sous-tendent cet engagement bénévole et cet investissement sans limite.

Ce qu'il faut savoir, c'est qu'avant de s'impliquer dans la victimologie et de contribuer à son développement ainsi qu'à l'avancement des droits des victimes, elle a été d'abord habitée d'un désir d'apporter son aide à une clientèle délinquante, et son chemin s'est poursuivi à titre d'agente de relations humaines au Centre de services sociaux Richelieu.

Par la suite, elle a occupé le poste de responsable de programme au baccalauréat en criminologie et celui de coordonnatrice des stages pendant 25 ans à l'École de criminologie de l'Université de Montréal. L'enseignement a occupé une place bien importante dans son parcours professionnel. Elle avait débuté à titre de professeure au département d'études policières du Collège de Maisonneuve durant un an. De 1993 à 2011, en tant que chargée de cours, elle avait enseigné la victimologie à de nombreux étudiants au baccalauréat et à la maîtrise ainsi qu'à ceux inscrits aux certificats en criminologie et en victimologie de la Faculté de l'Éducation permanente. De 2000 à 2011, elle avait été professeure invitée dans le

cadre du Master en droits des victimes à l'Université de Pau, en France. C'est une grande fierté pour elle que d'avoir proposé de rendre le cours de victimologie obligatoire et d'avoir persuadé bon nombre de ses étudiants d'aller, eux aussi, à la rencontre des personnes victimes. À cette époque, rappelle-t-elle, les conditions de travail n'étaient pas toujours des plus attrayantes en comparaison du secteur public.

Outre l'enseignement, son engagement au sein de l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes (AQPV) a profondément marqué sa trajectoire en tant que criminologue. Madame Gaudreault fait partie des membres fondateurs de cet organisme qui a vu le jour en 1984, grâce à la ténacité et au dévouement de la professeure Micheline Baril. Son engagement au sein du conseil d'administration de l'AQPV a commencé en 1987, et elle en a assuré la présidence de 1988 à 2023. Cette fonction lui aura permis de prendre part à de nombreux projets d'envergure, de témoigner à des commissions parlementaires, de participer aux travaux de plusieurs comités et à des consultations menées par des instances fédérales et provinciales. Publications d'articles, rédaction de mémoires, conférences au Canada et en Europe : ces différentes tribunes furent autant d'occasions de porter la voix des victimes et de faire valoir leurs droits.

M^{me} Gaudreault a été honorée à plusieurs reprises pour sa contribution à l'AQPV. Elle a reçu notamment le Prix de la justice du Québec, le Prix d'excellence de l'Association canadienne de justice pénale, des Prix Hommage et, tout dernièrement, elle a été nommée au Conseil de la magistrature

du Québec par le ministre de la Justice et procureur général, M. Simon Jolin-Barrette.

Lors de notre entretien, M^{me} Gaudreault a exprimé sa reconnaissance envers toutes les personnes qui l'ont aidée et appuyée pendant les 36 années où elle fut présidente de l'AQPV. Elle a tenu à souligner tout particulièrement l'apport des directrices, des employés et des membres du conseil d'administration qui ont porté la mission de l'organisme. Elle a évoqué le courage et la résilience des victimes qu'elle a croisées sur sa route. Leurs combats l'ont profondément touchée et inspirée.

Finalement, à la relève qui a repris le flambeau, elle adresse ces mots :

« J'ai eu la chance d'étudier et de travailler dans un domaine qui, 50 ans plus tard, me passionne encore tout autant. J'ai eu l'immense privilège de servir une cause qui a été au cœur de ma vie professionnelle et de participer au développement et aux réalisations d'un organisme pionnier dans le domaine de la victimologie au Canada.

De toutes ces expériences, je garde la profonde conviction que, malgré les avancées, la reconnaissance des droits et recours des personnes victimes et ceux de leurs proches restent un défi à relever. Cette préoccupation doit être plus présente dans la formation des criminologues et elle doit se refléter davantage dans l'accompagnement offert aux victimes. »

UN PEU D'HISTOIRE

Les organismes communautaires en milieu correctionnel au Québec

Une lecture sociopolitique de l'évolution de leurs
rapports avec les États québécois et canadiens



François Bérard,
M. sc. Crim.

Les organismes communautaires d'ici sont actifs depuis longtemps dans le champ de l'intervention correctionnelle. Comme les autres acteurs du mouvement communautaire québécois, ils entretiennent des relations parfois harmonieuses, parfois conflictuelles avec les organisations gouvernementales. Pour comprendre le contexte dans lequel ils cheminent actuellement, il importe de revenir sur l'évolution de leurs rapports avec les États canadiens et québécois au cours des dernières décennies.

De nos jours, on a souvent tendance à oublier que le mouvement communautaire est à l'origine d'un grand nombre d'avancées sociales au Québec. Qu'on pense à la création de l'Aide juridique, des CLSC ou des CPE. Il en va de même en matière correctionnelle¹. Ainsi, la probation avec suivi s'est implantée au Québec, fin des années 1940 début des années 1950, grâce au travail de la Société John Howard du Québec (SJHQ) et du Service d'orientation et réhabilitation sociale (SORS) à Montréal et à celui du Service de réadaptation sociale (SRS) à Québec. Si le premier agent de libération conditionnelle au Canada a été un agent de l'Armée du salut en 1899, ce sont encore la SJHQ, le SORS et le SRS qui ont pavé la voie à ce type de suivi chez nous. Pour mémoire, la création officielle au Canada du Service national des libérations conditionnelles remonte à 1959 et celle du Service de probation du Québec à 1969.

À l'instar des intervenants d'une grande partie du mouvement communautaire canadien et québécois, la plupart des promoteurs de ces initiatives souhaitent que leurs idées soient reprises par les gouvernements afin d'en permettre l'universalisation. Avec d'autres acteurs, ils contribuaient ainsi à la construction des États-providence du Canada et du Québec, des États qui avaient, à terme, pour vocation de prendre seuls en charge tous les problèmes sociaux.

Le début des années 1980 marque un tournant dans la posture sociale du mouvement communautaire québécois, tournant qui va aussi influencer les organismes communautaires actifs dans le champ correctionnel. L'État-providence est en crise partout dans le monde occidental². Ce modèle étatique est confronté à une impasse financière alors que la croissance des dépenses sociales des pays de l'Ouest dépasse celle de leur produit national brut. Sa dynamique engendre mécaniquement la dislocation du tissu social au profit

d'une plus grande dépendance envers l'appareil gouvernemental. Il est enfin confronté à un changement culturel se traduisant par une volonté d'une plus grande autonomie chez les personnes et leur refus d'être saisies anonymement par les machines gouvernementales.

Autant de gauche que de droite, plusieurs chercheurs³ insistent alors pour la construction d'un édifice social plus équilibré. En effet, ils craignent que celui-ci ne s'effondre si on continue à tout investir au second étage (État), tout en affaiblissant systématiquement le premier (tissu communautaire). Ils invitent alors leurs concitoyens et les gouvernements à participer activement à un redéploiement de la solidarité sociale au sein de leurs sociétés. Pour ces chercheurs, cela passe par trois pistes de solution : le développement chez les citoyens d'une volonté de prise en charge individuelle et collective des problèmes sociaux auxquels ils font face; la création de nouvelles solidarités via l'action citoyenne et communautaire le dépassement du modèle de l'État-providence au profit d'un autre modèle, que certains appellent l'État-solidaire⁴.

La haute fonction publique québécoise et le mouvement communautaire d'ici répondent présents à cet appel. Ils s'engagent alors dans une démarche de pluralisme participatif qui invite désormais toutes les forces vives de notre société à œuvrer ensemble à la résolution de ses problèmes sociaux. Celles-ci sont appelées à se concerter, à établir des partenariats et à conjuguer leurs efforts sur la base de leur propre expertise au bénéfice de la société, des

communautés et des personnes directement concernées. Si l'État conserve ici un rôle essentiel dans la réduction des inégalités sociales et le développement des solidarités communautaires, il n'est plus seul pour en assumer la réalisation. D'où l'importance qu'il accorde désormais à soutenir bon nombre des initiatives de prises en charge par le milieu avancées par le mouvement communautaire. Certes, le cheminement dans cette voie s'avère laborieux par la suite, mais la mise sur pied du Chantier de l'économie sociale (1999) et l'adoption de la Politique de reconnaissance de l'action communautaire (2001) adoptée par le Gouvernement du Québec en constituent des moments marquants. D'ailleurs, ces deux leviers façonnent encore aujourd'hui les rapports entre les organismes communautaires et l'État québécois, y compris dans le champ correctionnel.

De son côté, l'État canadien adopte une stratégie de sortie de crise différente. Désireux de garder la main haute sur la réalisation de ses politiques sociales, il s'attaque essentiellement au premier terme de la crise : l'aspect financier. Il s'engage alors dans une approche de sous-traitance misant sur la négociation d'enveloppes financières assorties de normes nationales avec les provinces canadiennes et l'achat de services auprès d'entrepreneurs privés à but ou sans but lucratif. La timidité de sa réponse aux deux autres termes de cette crise se reflète depuis dans les rapports plus ou moins malaisés qu'il entretient avec le mouvement communautaire d'ici.

Pour le moment, le mouvement communautaire québécois navigue entre ces deux approches. Comme on peut l’imaginer, cela n’est pas toujours une sinécure, notamment pour les organismes communautaires œuvrant en milieu correctionnel. Cela n’empêche toutefois pas ces derniers de continuer à agir.

Ainsi, on peut considérer qu’ils poursuivront leur processus d’enracinement dans leurs communautés respectives. Ils continueront aussi à faire des propositions novatrices concernant les droits de la personne, la prévention de la délinquance, la justice réparatrice, la réhabilitation des personnes contrevenantes et le développement de solutions de rechange à l’incarcération. Ils chercheront certainement à développer et à bonifier leurs offres de services en matière de suivi communautaire, d’hébergement communautaire, d’employabilité et de programmes spécialisés. Enfin, on peut s’attendre à ce qu’ils contribuent au développement de l’État-solidaire québécois et à l’avènement d’un tel État au Canada. Dans tous les cas, il leur faudra être à la fois perspicaces et persévérants.



- 1 Groupe d’étude sur le rôle du secteur privé dans le domaine de la justice pénale (1977). La participation communautaire dans le domaine de la justice pénale. Ottawa : Approvisionnements et services.
- 2 Rosanvallon, Pierre (1981). La crise de l’État-Providence. Paris : Seuil.
- 3 Rosanvallon, Pierre (1981). La crise de l’État-Providence. Paris : Seuil
Grand’Maison, Jacques (1986). Les Tiers : 3. Pratiques sociale. Montréal : Fides
Dufresne, Jacques (1993). Montréal : Revue L’Agora.
- 4 Gagnon, Gabriel (1994). L’État-solidaire. Montréal : Revue Possibles
Rosanvallon, Pierre (1995). La nouvelle question sociale : Repenser l’État-Providence. Paris : Seuil

UN PEU D'HISTOIRE

L'action communautaire autonome et ses criminologues



[Retour au sommaire](#) ↩



Daniel Poulin-Gallant,
criminologue

Directeur d'Alter Justice

Le milieu communautaire est foisonnant d'idées et de types d'organisations. Depuis ses débuts, les travailleuses et travailleurs des organismes d'action communautaire autonome ont œuvré auprès des populations marginalisées et défavorisées. Le mouvement communautaire est bien enraciné dans la société québécoise, et ce, depuis de nombreuses décennies (Gouvernement du Québec, 2001). Leur implication permet, entre autres d'influencer positivement les politiques publiques en matière de santé et de services sociaux. Le Québec est par ailleurs un leader en matière d'action communautaire, puisqu'il est une des seules législations au monde à financer à même les fonds publics le milieu associatif qui critique bien souvent les directions moins progressistes de l'état. Cette participation citoyenne permet par contre d'avoir des débats constructifs et de transformer la société québécoise (Gouvernement du Québec, 2022). On compte plus de 4 000 organismes d'action communautaire autonome (ACA) au Québec, en 2023 (RA-ACA, consulté en 2023).

L'action communautaire est un mouvement du secteur sans but lucratif bien distinct par ses critères auxquels chaque organisation doit répondre. Les quatre premiers critères (1 à 4) se veulent partagés par tous les organismes en action communautaire et les quatre derniers (5 à 8) spécifiquement à l'ACA (RQ-ACA, 2019) :

- + Avoir le statut d'organisme à but non lucratif;
- + Être enraciné dans sa communauté;
- + Entretenir une vie associative et démocratique;
- + Être libre de déterminer sa mission, ses orientations, ses approches et ses pratiques;
- + Avoir été constitué à l'initiative des gens de la communauté;
- + Poursuivre une mission sociale propre à l'organisme qui favorise la transformation sociale;
- + Faire preuve de pratiques citoyennes et d'approches larges axées sur la globalité des situations problématiques abordées;
- + Être dirigé par un conseil d'administration indépendant du réseau public.

Depuis que l'Ordre professionnel des criminologues du Québec a été fondé en 2015 (OPCQ, consulté en 2023), plusieurs des nouveaux et nouvelles criminologues ont investi le milieu communautaire et ont apporté une touche bien particulière à l'intervention faite en contexte moins institutionnel (voire pas du tout). Parce que la délinquance et la criminalité touchent toutes les sphères de la société, il est évident que les criminologues sont pertinents dans ces organismes très diversifiés.

Ouvrant auprès des personnes judiciairisées, les criminologues commencent à entrer dans des milieux moins axés sur la surveillance des contrevenants(es). C'est particulièrement le cas chez Alter Justice, un organisme de soutien et d'accompagnement aux personnes touchées par la judiciarisation criminelle. Alter Justice est un organisme sans but lucratif fondé en 1977 sous le

nom du Groupe de défense des droits des détenuEs de Québec ou GDDDQ (Alter Justice, 2021). Des travailleurs(es) du milieu correctionnel de cette époque ont remarqué de grandes lacunes dans le respect des droits et de la dignité des personnes incarcérées (Alter Justice, 2021). Refusant de rester silencieuses, ces personnes se sont associées, en collaboration avec des individus de la société civile québécoise, afin de former l'organisme qui aujourd'hui est Alter Justice.

Sa mission, bien qu'essentiellement la même, a changée au travers des époques et se présente actuellement ainsi « Soutenir et accompagner les personnes judiciairisées dans les différentes étapes de leur parcours judiciaire » (Alter Justice, mise à jour 2023).

Alter Justice offre du soutien et de l'accompagnement aux personnes touchées par la judiciarisation criminelle, et ce, à divers niveaux ainsi que partout au Québec. De plus, l'organisme se positionne dans le secteur de la défense collective des droits, une frange plus spécifique de l'ACA.

En premier lieu, les intervenant(e)s de l'organisme offrent de l'information sur le casier judiciaire, les impacts et les recours en cas de discrimination liée aux antécédents judiciaires. L'équipe accompagne aussi les personnes dans les différentes étapes de ces processus, notamment

en offrant un soutien lors de dépôt de plainte pour discrimination en emploi ou en accompagnant les personnes ayant désistées de leur parcours criminel à faire une demande de suspension du casier judiciaire (aussi appelée la demande de pardon).

Ensuite, les intervenant(e)s vont accompagner les personnes dans leur parcours carcéral par de l'information sur l'appareil carcéral, comment s'y préparer, quels sont les droits et les recours en cas de non-respect des droits.

Finalement, les employés(es) de l'organisme offrent des formations et des ateliers sur le casier judiciaire, sur la prévention de la délinquance chez les jeunes et sur le milieu carcéral (Alter Justice, 2021).

Au cœur de la pratique criminologique, il devient donc évident que des criminologues investissent l'organisme et représentent leur profession. À la différence de plusieurs collègues criminologues toutefois, les professionnels(les) de l'organisme œuvrent plutôt du côté « aide » sur le spectre « aide/contrôle ».

Travailler en tant que criminologue chez Alter Justice, c'est d'écouter les personnes judiciairisées dans leurs réalités face à l'appareil de justice pénale; c'est de mettre de côté ses propres préjugés pour aider du mieux possible les personnes dans leurs demandes, si légitimes, ou de

faire un retour à la réalité dans le cas contraire; c'est aussi d'accompagner les personnes et de trouver des ressources pour répondre à leurs besoins sous-jacents.

C'est aussi parfois être une personne de confiance qui permet de garder un lien avec la communauté, puisque non associé à l'état perçu comme oppressant.

Travailler chez Alter Justice en tant que criminologue, c'est travailler en équipe multidisciplinaire à l'interne (criminologie, travail social, psychoéducation, etc.), mais aussi développer des relations positives avec d'autres organisations afin de prendre en charge les personnes dans un continuum de services. Après tout, le but est de réduire les facteurs criminogènes favorisant la récurrence criminelle afin de rendre la société plus sûre et sécuritaire pour tous et pour toutes. Et si en ajoutant une touche d'humanité dans un système souvent perçu comme déshumanisant on s'approche de cette réalité, la mission de réintégration sociocommunautaire est accomplie.

Pour toute question concernant les services et activités d'Alter Justice, il est possible de nous contacter au info@alterjustice.org, au 418-529-9031 ou 1-833-529-9031. Pour toute demande média, contacter Daniel Poulin-Gallant au direction@alterjustice.org.

Bibliographie

Alter Justice (2021, mis à jour 2023), site web d'Alter Justice, *À propos*, en ligne : <https://alterjustice.org/a-propos/>

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (2001), Gouvernement du Québec, *L'action communautaire, une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*, en ligne : https://www.mtess.gouv.qc.ca/publications/pdf/SACA_action_communautaire_contribution_essentielle.pdf

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (2022), Gouvernement du Québec, *Engagés pour nos collectivités plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire 2022-2027*, en ligne : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/emploi-solidarite-sociale/publications-adm/plan-strategique/PL_pagac_2022-2027_MESS.pdf

Ordre professionnel des criminologues du Québec (consulté en septembre 2023), site web de l'OPCQ, *Historique*, en ligne : [https://ordrecrim.ca/membres/ordre/historique/#:~:text=Bien%20que%20la%20profession%20de,professions%20du%20Qu%C3%A9bec%20\(OPQ\).](https://ordrecrim.ca/membres/ordre/historique/#:~:text=Bien%20que%20la%20profession%20de,professions%20du%20Qu%C3%A9bec%20(OPQ).)

Réseau québécois de l'action communautaire autonome (2019), site web du RQ-ACA, *L'action communautaire autonome*, en ligne : <https://rq-aca.org/aca/#aca-a-propos>

Lus, vus et entendus pour vous

Comité le Beccaria

1 À deux pas de la liberté-mini-série :

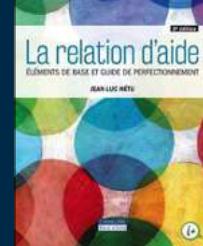


[Visionner la mini-série](#)



- 2** Le livre de Jean-Luc Hetu :
la relation d'aide (2013)
La relation d'aide, éléments de base
et guide de perfectionnement

 [Acheter ce livre](#)



- 3** Carpentier, J., Arseneault, C. & Alain,
M. (2022) Délinquance à l'adolescence :
Comprendre, évaluer, intervenir.
Presses de l'Université du Québec

 [Acheter ce livre](#)

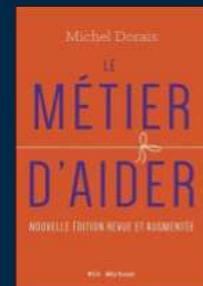


- 4** Projet de loi N° 32
Loi instaurant l'approche de sécurisation
culturelle au sein du réseau de la santé et des
services sociaux

 [Consulter l'article](#)

- 5** Michel Dorais (2015)
Le métier d'aider: des principes en action

 [Acheter ce livre](#)



6 Jean Claude Bernheim (2022)
*Les perceurs de coffres-forts : Criminologie
 d'une délinquance en col bleu*
 Montréal : Mots en toile. 2022. 605 p.
 Recension faite par Marc Laurendeau /
 Université de Montréal et journaliste.



 [Acheter ce livre](#)

7 Nicolas Sallée (2023)
 Une véritable justice.
Sous la réhabilitation, le contrôle :
La justice des mineurs au XXIe siècle
 Québec : Éditions des Presses de l'Université
 du Québec. 2023. 233 p.
 Recension faite par Tony Ferri, Université
 Catholique de Lille..



 [Acheter ce livre](#)

8 Pierre Noreau
 Le droit : Une forme du lien social)
 Québec, Presses de l'Université Laval.
 2023. 360 p.
 Recension faite par Emmanuelle Bernheim,
 Université d'Ottawa



 [Acheter ce livre](#)



Le Beccaria